



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent de la défense nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 082

Le jeudi 23 novembre 2023

Président : L'honorable John McKay



Comité permanent de la défense nationale

Le jeudi 23 novembre 2023

• (1535)

[Traduction]

Le président (L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.)): La séance est ouverte.

J'ai le privilège de souhaiter la bienvenue à l'honorable Bill Blair, ministre de la Défense nationale, ancien ministre de la Protection civile et ancien ministre de la Sécurité publique, un bagage qui, je crois, le rend particulièrement apte à traiter de la question dont le Comité est saisi. Bienvenue également au sous-ministre Bill Matthews et au chef d'état-major de la défense Wayne Eyre.

Monsieur le ministre, vous connaissez la procédure. Nous avons hâte d'entendre ce que vous aurez à nous dire lors des cinq premières minutes, qui seront suivies des savantes questions de nos collègues.

L'hon. Bill Blair (ministre de la Défense nationale): Merci beaucoup, monsieur le président.

Encore une fois, je suis très heureux et honoré d'avoir l'occasion de comparaître devant votre comité pour parler de ce sujet très important, que je connais malheureusement trop bien. Je me réjouis de pouvoir vous faire part de mes réflexions à ce propos.

La semaine dernière, j'ai eu le privilège d'accueillir des alliés et des partenaires de partout dans le monde au Forum d'Halifax sur la sécurité internationale. J'étais très heureux, et je tiens à le souligner, que nous ayons eu la plus importante délégation de parlementaires canadiens à avoir jamais assisté à ce forum. Plusieurs membres de ce comité étaient présents, ce qui m'a grandement réjoui. C'était une occasion importante pour nous tous d'apprendre les uns des autres et d'avoir des discussions très importantes et franches sur l'état du monde et la sécurité mondiale.

Lors de ce forum, j'ai pu discuter avec des homologues de partout dans le monde de l'évolution rapide de la conjoncture en matière de sécurité. Nous avons réaffirmé notre engagement commun à l'égard de la démocratie et de l'ordre international fondé sur des règles.

J'ai également eu l'occasion de réitérer mon engagement à faire en sorte que les Forces armées canadiennes disposent des ressources et des capacités dont elles ont besoin pour concrétiser nos aspirations et s'acquitter des mandats difficiles que nous leur confions. C'est dans cette optique que notre gouvernement a déjà consenti d'importants investissements dans notre défense, y compris des avions de chasse pour la Force aérienne, de nouveaux navires pour la Marine, de nouveaux véhicules d'appui tactique pour l'armée, sans compter les quelque 40 milliards de dollars injectés pour la modernisation du NORAD. Nous continuons de veiller à dépenser d'une manière à la fois judicieuse et responsable sur le plan financier pour les Canadiens.

Comme je l'ai dit à Halifax, le Canada a une responsabilité envers ses alliés de l'OTAN, du NORAD, de l'Indo-Pacifique et d'ailleurs, et, ce qui est tout à fait pertinent pour notre discussion d'aujourd'hui, nous avons aussi une responsabilité envers les Canadiens. En ma qualité de ministre de la Défense nationale, je tiens à assurer le Comité que je prends cette responsabilité très au sérieux. À ce titre, j'ai hâte de revenir devant le Comité pour discuter du budget supplémentaire des dépenses à une date ultérieure.

Qu'il s'agisse d'une saison de feux de forêt sans précédent, comme nous l'avons vécu l'été dernier partout au Canada, de l'incident de la rivière atmosphérique qui s'est produit en Colombie-Britannique l'an dernier ou de l'impact de l'ouragan *Fiona*, les Canadiens découvrent à la dure les effets dévastateurs des changements climatiques.

Je suis très reconnaissant envers les hommes et les femmes en uniforme des Forces armées canadiennes qui se sont précipités en faisant fi du danger au moment où les Canadiens avaient le plus besoin d'eux. Je parle de l'opération Lentus qui a vu quelque 2 100 membres des Forces armées canadiennes passer plus de 130 jours consécutifs à combattre des incendies dans six provinces et territoires. Les soldats ont soutenu le travail des pompiers en plus de participer aux opérations de recherche et de sauvetage. Ils ont aidé plus de 800 personnes à être évacuées en toute sécurité dans des circonstances très difficiles. Des familles qui ont dû partir à la hâte ont même pu être hébergées et nourries dans des bases militaires. Comme ils le font toujours, nos militaires ont répondu à l'appel du devoir. Lorsque j'étais ministre de la Protection civile, j'ai pu constater directement à quel point nos forces armées sont importantes pour assurer la sécurité des Canadiens en cas de catastrophe.

Au fur et à mesure que les changements climatiques rendront ces événements plus fréquents et plus graves, nous nous attendons à ce que les demandes d'aide adressées à nos forces armées ne fassent qu'augmenter. Par exemple, entre 2010 et 2016, il n'y a eu en moyenne que deux demandes par année de la part des provinces et des territoires qui ont eu besoin de l'aide de l'armée pour faire face à des catastrophes naturelles. Depuis le début de 2023, il y en a eu huit. Ce soutien ne va pas sans certains coûts, et je suis accompagné aujourd'hui du chef d'état-major de la défense et du sous-ministre de la Défense nationale qui pourront vous en dire plus long sur l'ampleur de ces coûts. Ces déploiements dans le cadre d'opérations menées au pays peuvent avoir des répercussions bien concrètes sur les Forces canadiennes, et je peux vous assurer que c'est bel et bien le cas.

J'ai comparu devant vous en septembre dernier en compagnie du chef d'état-major de la défense qui a alors parlé des pressions accrues pouvant résulter de ces déploiements pour ce qui est de l'état de préparation de nos forces, de nos militaires et de nos équipements. Je tiens à vous assurer que j'entends cela très clairement. Je suis à même de constater ces répercussions, et je ne vais pas manquer d'apporter toute l'aide nécessaire. C'est ainsi que les dirigeants de nos forces armées travaillent avec nos partenaires provinciaux et territoriaux pour trouver des façons de leur fournir l'aide dont ils ont besoin tout en tenant compte des coûts associés à cette aide.

Comme je l'ai dit au début de mon exposé, c'est ce qui nous incite à redoubler d'ardeur pour accroître les capacités de nos forces armées. Nous prenons les mesures qui s'imposent à cette fin, mais je dois vous avouer que nous avons encore beaucoup de pain sur la planche. Appuyer nos hommes et nos femmes en uniforme est ma priorité absolue, et nous continuerons de faire tout ce qui est nécessaire pour les soutenir alors même qu'ils seront de plus en plus sollicités, au pays comme à l'étranger.

Merci beaucoup. Je serai ravi de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur le ministre, pour ces remarques très concises.

Avant d'entreprendre le premier tour où chacun aura droit à six minutes, je veux souligner à mes collègues que le ministre comparaitra prochainement devant nous à propos du budget supplémentaire des dépenses. Je vous laisse généralement une assez grande marge de manœuvre quant aux sujets que vous souhaitez aborder, mais je vous encouragerais à vous en tenir aujourd'hui à la motion dont nous sommes saisis, car il est plutôt rare que nous ayons la chance d'étudier ces questions.

Cela dit, monsieur Bezan, vous avez six minutes.

M. James Bezan (Selkirk—Interlake—Eastman, PCC): Merci, monsieur le président.

Bienvenue encore une fois, monsieur le ministre. Je me réjouis que vous puissiez comparaître devant nous pour traiter de cette question.

Général Eyre, je vous prierais de bien vouloir faire part à tous nos militaires de la reconnaissance des conservateurs, et en fait de tous les Canadiens, pour le travail accompli dans le cadre de l'opération Lentus. C'est sans doute la première fois que les Canadiens pouvaient côtoyer de si près nos hommes et nos femmes en uniforme alors qu'ils étaient au cœur de l'action en transportant des sacs de sable et en luttant contre les incendies et les autres catastrophes naturelles qui ont touché les différentes régions du pays. Nous nous réjouissons tous de pouvoir ainsi compter sur l'engagement et le soutien de nos Forces armées canadiennes.

Monsieur le ministre, vous avez indiqué en terminant que vous entendez veiller à ce que le soutien à nos militaires soit maintenu. Vous avez pourtant annoncé, lors de votre dernière comparution devant le Comité, des coupures de 1 milliard de dollars dans le budget des Forces armées canadiennes. Quelles seront les incidences de ces coupes sur les opérations comme Lentus et les autres déploiements de nos forces si elles en arrivent à ne plus avoir les fonds suffisants pour passer à l'action?

L'hon. Bill Blair: Merci beaucoup, monsieur Bezan. C'est là une question très importante.

Je suis vraiment déterminé à faire en sorte qu'il n'y ait aucune incidence sur les hommes et les femmes en uniforme. Suivant les directives que j'ai reçues du Conseil du Trésor avant de les transmettre au chef d'état-major de la défense ainsi qu'au sous-ministre, nous devons chercher les moyens d'éliminer les coûts qui ne sont pas nécessaires en évitant cependant toute incidence sur la capacité des Forces armées canadiennes et le soutien que nous offrons aux hommes et aux femmes qui en font partie.

À titre d'exemple, nous avons évalué minutieusement d'autres dépenses n'ayant pas un impact direct sur nos militaires, comme les rapports des experts-conseils, certains services professionnels et quelques problèmes du point de vue des voyages. Nous estimons possible de réaliser des économies à ces différents égards.

Comme vous en conviendrez certes avec moi, monsieur Bezan, nous avons la responsabilité de gérer prudemment les fonds publics qui nous sont confiés. Je considère que chaque dollar dépensé pour notre défense nationale doit être un investissement dans nos ressources humaines ainsi que dans nos capacités. Lorsque certaines dépenses n'ont pas d'incidence véritable sur nos capacités ou notre soutien aux hommes et aux femmes en uniforme, nous devons être prêts à faire le nécessaire pour économiser cet argent.

● (1540)

M. James Bezan: Parlons donc de ces capacités ainsi que de l'état général de nos forces militaires. Le général Eyre a indiqué lors de sa dernière comparution devant le Comité qu'il nous faudrait quelque 16 000 militaires de plus au sein des Forces armées canadiennes. Nous en comptons en outre dans nos rangs plus de 10 000 qui ne sont pas suffisamment entraînés pour être déployés.

Cela dit, la saison des feux de forêt a été pire que jamais l'été dernier. Au Manitoba, nous avons dû faire appel à maintes reprises aux Forces armées canadiennes à la suite d'inondations dans ma circonscription. Étant donné ce petit nombre de militaires pouvant être déployés et nos engagements opérationnels actuels dans la région Indo-Pacifique et avec l'OTAN, notamment dans le cadre de l'opération Reassurance en Lettonie avec le groupement tactique de la présence avancée renforcée, comment allons-nous pouvoir compter sur suffisamment d'effectifs pour lutter contre les feux de forêt et les autres catastrophes naturelles ici même au Canada?

L'hon. Bill Blair: Il y a une ou deux choses que je pourrais vous dire à ce sujet.

D'abord et avant tout, permettez-moi de vous rappeler que lors de notre dernière comparution devant le Comité, le général Eyre et moi-même étions là pour discuter des difficultés associées au recrutement et au maintien en poste au sein des Forces armées canadiennes. Nous avions alors souligné qu'au fil d'une période de trois ans, le nombre de militaires qui ont quitté les forces armées a été supérieur au nombre de ceux que nous avons pu recruter.

Nous croyons, et le général est du même avis, que le pire est maintenant derrière nous et que nous devons tourner la page et aller résolument de l'avant. Malheureusement, je dois vous avouer, car j'estime important d'être honnête envers le Comité, que la situation demeure problématique. J'ai d'ailleurs rencontré ce matin même le chef d'état-major de la défense, le sous-ministre et son personnel ainsi que la générale Bourgon pour discuter de la question du recrutement et de tous les efforts que nous déployons pour accélérer les choses à ce chapitre. Nous devons ajouter des effectifs de qualité à nos Forces armées canadiennes, et nous devons aussi maintenir en poste les gens extraordinaires qui en font actuellement partie. Je voulais juste que cela soit bien clair.

Par ailleurs, nous sommes très chanceux de pouvoir compter d'ores et déjà sur un formidable groupe de Canadiens qui luttent contre les incendies de forêt. Je pense ici aux quelque 130 000 pompiers volontaires, pompiers professionnels et sapeurs des services d'incendie municipaux. Nous devrions tous leur être reconnaissants pour le travail exceptionnel qu'ils accomplissent. Il n'en demeure pas moins qu'il se produit des situations, comme les violents feux de forêt qui ont ravagé l'an dernier la Nouvelle-Écosse, le Québec, les provinces des Prairies, l'Alberta, la Colombie-Britannique et les Territoires du Nord-Ouest, où nous devons offrir à ces pompiers un soutien additionnel. Lorsqu'ils nous en ont fait la demande, nous nous sommes bien assurés de déployer les ressources nécessaires, non pas pour remplacer les pompiers, mais pour leur apporter le soutien dont ils avaient besoin et offrir les services qu'il leur était impossible d'offrir.

À titre d'exemple, les Forces armées canadiennes sont intervenues lorsqu'est venu le temps d'évacuer certaines populations. Nos militaires ont ainsi contribué à Yellowknife à la plus importante évacuation d'une ville dans l'histoire du pays. Ils étaient les seuls à pouvoir le faire.

M. James Bezan: Nous avons aussi discuté des capacités et de la possibilité d'offrir une formation aux membres de notre Réserve et de notre Force régulière relativement aux interventions d'urgence et à la lutte contre les feux de forêt.

Est-ce que les coupures de 1 milliard de dollars dans le budget ou les crédits non utilisés de 10 milliards de dollars au fil des huit dernières années pourraient nous empêcher d'investir dans l'équipement dont nous avons besoin pour apporter le soutien nécessaire aux autorités civiles en cas de catastrophe naturelle?

L'hon. Bill Blair: Je dois vous avouer que j'ai moi aussi beaucoup d'interrogations à ce sujet.

Le président: Malheureusement, il ne vous a laissé qu'une quinzaine de secondes pour répondre.

L'hon. Bill Blair: Précisons d'abord qu'il y a effectivement un écart non négligeable entre le budget des Forces armées canadiennes et les sommes bel et bien utilisées.

Il demeure passablement difficile et même plutôt ardu pour nous d'investir concrètement l'argent nécessaire pour le recrutement et le maintien en poste, la rémunération des militaires, les infrastructures et les équipements dont ils ont besoin, de même que les services de logement et de garde d'enfants — tous ces éléments qui font en sorte qu'il leur est possible de servir notre pays et d'être disponibles et aptes à un déploiement lorsqu'on fait appel à eux. C'est un peu à nous tous qu'il incombe de voir à ce que le travail soit fait et à ce que les sommes à notre disposition soient judicieusement dépensées. Comme je l'ai déjà indiqué au Comité, nous avons encore du

chemin à faire. Nous devons investir davantage aux fins des actions les plus pertinentes.

• (1545)

Le président: Merci, monsieur Bezan.

Monsieur Fisher, vous avez six minutes.

M. Darren Fisher (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à vous, monsieur le ministre, ainsi qu'à ceux qui vous accompagnent, d'être des nôtres aujourd'hui.

Je vous prierais de faire savoir à ces hommes et ces femmes extraordinaires qui font partie des Forces armées canadiennes à quel point notre comité est reconnaissant pour tout le travail accompli. Je pense à ces ouragans, ces incendies et ces inondations qui nous ont affectés, et je parle seulement du Canada atlantique. L'aide apportée à la population canadienne par nos militaires en l'espace du seul été dernier est tout simplement phénoménale.

Monsieur le ministre, des témoins nous ont fait valoir la nécessité d'investir davantage dans la capacité civile d'intervention en cas d'urgence à l'échelle provinciale et territoriale, mais certains ont également réclamé que des ressources additionnelles et une capacité distincte soient prévues à cette fin au sein de nos forces militaires. Il pourrait s'agir de la Force régulière ou de la Réserve.

J'aimerais savoir ce que vous pensez, et je pourrais peut-être aussi poser la question au général, de la manière dont les responsabilités devraient être partagées entre militaires et civils pour ce qui est des interventions en cas d'urgence. Quels sont les avantages et inconvénients des différentes options, et peut-être aussi les restrictions applicables dans chaque cas?

L'hon. Bill Blair: Je vais dire quelques mots avant de laisser le chef d'état-major de la défense vous répondre également, car c'est son domaine de spécialité et je pense que nous devons nous en remettre à son expérience.

À titre d'ancien ministre responsable de la Protection civile, je peux vous dire que nous essayons toujours de faire montre d'une grande prudence dans le déploiement et l'utilisation des membres des Forces armées canadiennes. Je peux peut-être d'ailleurs vous expliquer comment nous procédons.

Lorsqu'une province se retrouve dans une situation d'urgence et que sa capacité d'intervention n'est pas suffisante, elle demande de l'aide. Cette requête est soumise au ministre de la Protection civile. Je sais qu'il comparaitra devant vous tout à l'heure, mais je peux d'ores et déjà vous donner quelques indications pour avoir moi-même occupé ce poste. Les requêtes de cette nature sont transmises au Centre des opérations du gouvernement qui, de concert avec les Forces armées canadiennes et les ministères fédéraux concernés, voit à établir la contribution qu'il est possible d'apporter.

On procède ainsi à une évaluation minutieuse de la situation pour déterminer non seulement la mesure dans laquelle les forces armées sont capables d'apporter leur aide, mais aussi s'il s'agit bien de la solution qui convient en l'espèce. D'autres intervenants, comme la Garde côtière canadienne et la GRC, peuvent également avoir leur mot à dire dans ces échanges très importants visant à trouver la meilleure façon d'aider la province touchée.

Il est cependant primordial de reconnaître que les Forces armées canadiennes disposent de certaines capacités que l'on ne retrouve pas ailleurs au pays. Je pense par exemple aux évacuations par la voie des airs. Nous avons aussi par ailleurs des militaires qui, sans nécessairement pouvoir lutter contre les incendies en première ligne aux côtés des pompiers, car la plupart n'ont pas la formation requise à cette fin, accomplissent un travail de soutien tout à fait crucial. Ils ont l'entraînement voulu pour le faire, et leur contribution a été vraiment importante dans ce rôle.

Différentes situations particulières se sont produites au cours de la dernière année. Je me souviens fort bien de tous ces Canadiens qui se sont retrouvés coincés sur une autoroute juste à l'extérieur de Hope, en Colombie-Britannique. Ils n'avaient aucun moyen de sortir de là. Tout autour d'eux, les glissements de terrain et les éboulements se succédaient. Les Forces armées canadiennes sont intervenues avec leurs hélicoptères, car ils étaient les seuls à pouvoir transporter tous ces gens en lieu sûr.

Soit dit en passant, il n'a pas été nécessaire de remplir une demande d'aide fédérale. On est intervenu sans que l'appareil gouvernemental soit sollicité. Nos militaires ont volé au secours de ces personnes, simplement parce que c'est leur rôle.

Je tiens à assurer le Comité que les gens des Forces armées canadiennes sont consultés lorsque vient le temps de déterminer si la situation justifie que l'on ait recours à leurs services.

Gén Wayne D. Eyre (chef d'état-major de la Défense, Forces armées canadiennes, ministère de la Défense nationale): Monsieur le président, la demande augmente. Depuis 15 ans, le nombre de demandes d'aide en réponse aux catastrophes naturelles double tous les 5 ans. Je pense que tous s'entendent pour dire que la fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles sont à la hausse. Ce qui manque, ce sont des ressources. Je crois que l'on continuera à faire appel aux Forces armées canadiennes.

Les FAC doivent vraiment être considérées comme une solution de dernier recours. Les ressources intermédiaires des municipalités et des provinces doivent être mises à contribution en premier. Ce que nous fournissons, principalement, c'est une main-d'œuvre autonome et autosuffisante qui se déplace et se discipline par ses propres moyens et qui assure elle-même son commandement et contrôle. Les FAC s'occupent de tout, mais elles sont coûteuses. Nous sommes formés pour affronter les pires situations: les combats de grande envergure. Avoir recours à de telles capacités pour intervenir dans des situations de moindre envergure et de plus grande fréquence, ce n'est pas une solution viable sur le plan économique. Partout dans le monde, la situation en matière de sécurité se détériore. Par conséquent, la demande liée à nos responsabilités principales augmente. Toutefois, notre état de préparation à intervenir à l'étranger diminue, entre autres parce que nous sommes constamment appelés à répondre à des situations au pays.

On continuera à faire appel aux Forces armées canadiennes. Veillons à ce que ce soit vraiment une solution de dernier cours.

• (1550)

Le président: Il vous reste environ une minute, monsieur Fisher.

M. Darren Fisher: Merci.

Monsieur le ministre, vous avez mentionné que les exigences excédaient la capacité d'intervention de toute organisation bénévole.

En est-il de même pour les organisations provinciales et territoriales? Y a-t-il une période durant laquelle elles sont en mesure

d'intervenir adéquatement, ou comme le général l'a dit, le recours aux FAC est-il toujours une possibilité?

L'hon. Bill Blair: Nous parlons d'événements qui sont survenus au cours de la dernière année ou un peu avant, comme l'ouragan Fiona et l'inondation causée par la rivière atmosphérique en Colombie-Britannique. Or dans toutes ces situations, ce ne sont pas les Forces armées canadiennes qui ont fait le gros du travail. Elles ont plutôt fourni une aide supplémentaire. Les provinces, les territoires, voire les autorités locales... Dans toutes les petites villes de la Nouvelle-Écosse, par exemple, les services de police et de pompiers volontaires se sont attelés à la tâche et ont travaillé sans relâche. Ils ont déployé des efforts héroïques et herculéens pour sauver les maisons et les communautés et pour protéger la population. C'est seulement lorsqu'une urgence dépasse la capacité d'intervention des autorités locales que nous recevons une demande d'aide. Nous l'avons vu souvent cette année.

Je tiens à être très clair: ce sont les Forces armées canadiennes qui déterminent s'il convient qu'elles interviennent et dans quelle mesure. Nous ne leur demandons pas de fournir de l'aide dépassant leurs moyens. Nous leur demandons ce qu'elles peuvent faire. C'est vrai que nous faisons souvent appel à elles.

J'ajouterais peut-être aussi... C'est très clair que les premiers ministres et les ministres des provinces et des territoires apprécient grandement l'aide offerte par les FAC. C'est une des premières choses qu'ils demandent. À maintes occasions, nous avons dû leur dire: « Ce n'est pas la réponse appropriée. Nous allons vous aider autrement. »

M. Darren Fisher: Merci.

Le président: Madame Normandin, la parole est à vous pour six minutes.

[Français]

Mme Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Général Eyre, c'est toujours un plaisir de vous recevoir.

J'aimerais poursuivre les questions qui viennent d'être posées, qui portaient sur le fait que le recours aux forces armées doit être une solution de dernier recours.

Êtes-vous prêts à dire que, au cours des deux dernières années, le choix de faire intervenir les Forces canadiennes était une solution de dernier recours? Dans certaines situations, y aurait-il pu y avoir d'autres solutions?

[Traduction]

L'hon. Bill Blair: Oui, madame. C'est une question très importante.

Le meilleur exemple que je peux vous donner d'une situation où c'est la première solution à laquelle nous avons eu recours, c'est quand les Forces armées canadiennes ont été envoyées dans les établissements de soins de longue durée au Québec et en Ontario. La situation était critique et urgente: les gens mouraient, et les personnes qui travaillent normalement dans ces établissements ne pouvaient pas ou ne voulaient pas... La population courait de grands risques. Nous avons demandé aux Forces armées canadiennes de lui prêter main-forte. Nous avons compris presque immédiatement que ce n'était pas nécessairement la meilleure façon d'utiliser ces ressources très limitées et précieuses.

Nous nous sommes mis au travail sans tarder. J'espère que le ministre Sajjan aura l'occasion de vous en dire plus à ce sujet. Nous avons commencé à collaborer avec différentes ONG — la Croix-Rouge canadienne surtout, mais aussi Ambulance Saint-Jean, l'Armée du Salut, l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage et d'autres encore — pour mettre sur pied ce que nous avons appelé une « main-d'œuvre humanitaire ». Nous avons collaboré étroitement avec les autorités provinciales, au Québec surtout, pour remplacer les militaires envoyés dans les établissements de soins de longue durée par des bénévoles ayant reçu une formation, la majorité de la Croix-Rouge.

Dans cette situation-là, on pourrait qualifier le choix de faire intervenir les FAC comme une solution de premier recours, mais c'était une urgence vitale. Les gens mouraient. Nous avons vite fait appel aux Forces armées canadiennes pour stabiliser la situation. Puis, nous avons travaillé aussi rapidement pour les remplacer par les ressources appropriées.

[Français]

Mme Christine Normandin: Merci beaucoup.

J'aimerais que vous me parliez de la pression exercée sur les forces, mais sous un autre angle. On sait que le service militaire suit généralement un cycle en trois temps. Un membre des forces passe un tiers de son temps en entraînement, un tiers en déploiement et un tiers au repos.

Jusqu'à quel point un déploiement dans le cadre de l'opération Lentus empêche-t-il un militaire d'être déployé à l'étranger par la suite?

[Traduction]

L'hon. Bill Blair: Un tel déploiement peut avoir des répercussions. Soyons très clairs là-dessus. Je pense que le général veut vraiment intervenir. Je lui cède la parole.

• (1555)

[Français]

Gén Wayne D. Eyre: Monsieur le président, c'est une excellente question.

Les déploiements de ce genre ajoutent du stress au rythme personnel et opérationnel de l'individu. Il passe plus de temps en campagne, et moins avec sa famille. C'est un volet qui augmente le niveau de stress des familles, à cause des déploiements continuels.

Mme Christine Normandin: Je veux m'assurer de bien comprendre. Le déploiement d'un militaire dans l'opération Lentus est une tâche qui s'ajoute au cycle des trois tiers, ou est-ce que cela lui évite, dans certains cas, d'être déployé à l'étranger?

Gén Wayne D. Eyre: Par exemple, le bataillon qui est à Chypre maintenant pour être prêt à évacuer nos citoyens du Liban était déployé cet été au Québec pour combattre les feux.

Mme Christine Normandin: Merci beaucoup.

À propos des déploiements au pays, on a entendu à quelques reprises que cela pouvait être une source de désintérêt pour les militaires. Ils se disent qu'ils ne veulent pas faire une carrière à charrier des sacs de sable, par exemple.

A-t-on fait une analyse de l'incidence de l'augmentation des interventions liées aux urgences climatiques sur l'attractivité des forces? Cela a-t-il été documenté?

[Traduction]

L'hon. Bill Blair: Nous avons des données sur ce type de déploiements; je les fournirai volontiers au Comité. Les membres des Forces armées canadiennes ont été absolument extraordinaires. Chaque fois que nous avons fait appel à eux, ils ont répondu présents. Toutefois, il y a plusieurs raisons pour lesquelles les hommes et les femmes se joignent aux Forces armées canadiennes. L'excellence de la formation en est une; la possibilité de participer à diverses formes de déploiements en est une autre.

La dernière année a été particulièrement difficile. Comme le général l'a dit, il y a eu 130 jours consécutifs de lutte contre les incendies. Tout ce travail n'a pas été fait par un seul groupe de soldats ou uniquement par des soldats. Nous avons essayé de faire une rotation dans les différentes missions. Par exemple, je me souviens de la discussion que nous avons eue durant l'été, quand des incendies faisaient rage en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest. Je pense qu'on a sincèrement essayé d'assurer une rotation des militaires parce qu'il fallait leur permettre de se reposer. Il fallait aussi éviter de leur faire manquer des activités de formation.

J'ai visité les bases et j'ai remercié les militaires d'avoir accompli ce travail. Je pense qu'ils sont fiers — à juste titre — des services qu'ils ont rendus, mais ces services ne cadrent pas nécessairement avec les raisons pour lesquelles ils se sont joints aux Forces armées canadiennes. Nous devons tenir compte de ce fait, car nous ne voulons pas perdre ces personnes; nous voulons qu'elles restent dans les Forces armées canadiennes et qu'elles soient fières du travail qu'elles y font. Elles sont certainement fières des services qu'elles rendent au Canada. Elles sont fières de venir en aide à la population canadienne dans des périodes de besoins criants. Cependant, elles veulent aussi avoir l'occasion d'être déployées à l'étranger et de participer à d'autres missions importantes.

[Français]

Mme Christine Normandin: Je suis tout à fait d'accord sur le fait que les militaires qui sont déployés dans des opérations au pays font un travail exceptionnel, mais il y a quand même un problème de recrutement et de rétention, présentement.

Je vais poser ma question à nouveau, de façon plus claire. Le fait qu'il y a une augmentation des déploiements au pays peut-il être une source de désintérêt pour quelqu'un qui veut se joindre aux forces armées?

[Traduction]

L'hon. Bill Blair: Le général veut intervenir. Avant, j'aimerais dire que ce qui ressort de mes conversations avec les militaires, c'est qu'ils sont vraiment fiers de servir la population canadienne, mais qu'ils sont aussi fiers des autres services qu'ils peuvent rendre au pays. J'espère que la gratitude exprimée par la population canadienne quand elle remercie les militaires d'être intervenus et de l'avoir sortie d'une situation difficile nourrit le sentiment de fierté des hommes et des femmes des Forces armées canadiennes. J'espère que le fait de savoir qu'ils ont répondu à l'appel quand les Canadiens et les Canadiennes avaient besoin d'eux les encourage à poursuivre leur carrière. Toutefois, il nous incombe aussi de veiller à ce qu'ils aient la possibilité de réaliser leur plein potentiel dans tous les autres volets de leur carrière.

Le président: Le général veut intervenir, mais le président aussi. J'ai été plutôt indulgent envers les trois premiers intervenants. Mme Mathyssen bénéficiera de la même indulgence, mais après, je devrai faire respecter plus strictement le temps alloué.

Mme Lindsay Mathyssen (London—Fanshawe, NPD): J'ai entendu « bénéficiera », alors cela me convient.

Il a beaucoup été question, bien entendu, de la fréquence accrue des catastrophes liées aux changements climatiques. Vous avez mentionné les 133 jours consécutifs de feux de forêt, ainsi que l'ouragan Fiona. Nous avons commencé notre étude en mai 2022. Ce que nous avons vu depuis est incroyable, sans parler des événements survenus avant le début de notre étude. Depuis 2017, comme vous l'avez aussi mentionné, les Forces canadiennes ont été déployées chaque année pour soutenir la réponse aux catastrophes climatiques.

C'est immanquable: on dit toujours que l'on sera mieux préparé et que l'on continue à travailler là-dessus. Pourtant, quand la politique Protection, Sécurité, Engagement a été mise en place en 2017, elle ne comptait pas une seule nouvelle initiative visant à faire face aux changements climatiques. Pouvez-vous confirmer que quand la politique de défense sera mise à jour — peu importe le moment où ce sera fait —, une grande attention sera portée à la crise existentielle dans laquelle nous plongeons les changements climatiques?

• (1600)

L'hon. Bill Blair: Oui, madame. Je vous le confirme.

Je pense que nous avons tous tiré de nombreuses leçons de nos expériences, spécialement ces trois dernières années. La dernière année a été particulièrement intense, hors de l'ordinaire et sans précédent.

J'en ai assez d'employer l'expression « sans précédent », mais jamais le Canada n'a connu une année comme 2023. Nous devons tirer des leçons de la pression que ces circonstances sans précédent ont exercée sur les Forces armées canadiennes.

Maintenant, le gouvernement fait d'autres investissements importants — je n'entrerai pas dans les détails — pour que le Canada soit mieux préparé à faire face à ce type de situations d'urgence. On peut aider les collectivités à investir dans les infrastructures, à se doter de matériel de lutte contre les incendies, à offrir de la formation, etc.

En ce qui concerne la pression exercée sur les Forces armées canadiennes, j'aimerais pouvoir dire que c'était une année exceptionnelle et que la situation ne se reproduira pas, mais c'est sûrement faux. Je ne crois pas que nous n'ayons pas à craindre de vivre une autre année pareille, car ce que nous constatons au fil des années, c'est une augmentation et une accélération des catastrophes météorologiques. Nous continuerons donc à demander aux Forces armées canadiennes de venir en aide à la population canadienne. Cependant, il faut aussi prendre d'autres mesures pour...

Je dois un profond respect aux Forces armées canadiennes, mais c'est une solution coûteuse. Ce n'est peut-être pas toujours la meilleure solution, mais pour nous, c'est parfois la meilleure option, et elles répondent toujours à l'appel.

Mme Lindsay Mathyssen: Le printemps dernier, même le président — je ne fais pas souvent référence à lui — a mentionné que la mise à jour de la politique de défense serait présentée sous peu. C'était une question de jours. Pourtant, nous ne l'avons toujours pas vue.

Pouvez-vous nous dire à quel moment la mise à jour sera présentée? Y a-t-il un échéancier?

L'hon. Bill Blair: Oui, madame.

La mise à jour de la politique de défense nécessite de très importantes discussions, car ce n'est pas un simple document de politique. Cela exige d'importants nouveaux investissements dans les capacités de défense, ce qui est intimement lié aux discussions budgétaires en cours au gouvernement du Canada. Actuellement, nous devons tenir compte du contexte fiscal, mais en même temps, l'urgence de faire des investissements supplémentaires en défense fait manifestement partie de ces discussions.

La mise à jour suivra la fin des discussions budgétaires.

Notre travail, avec votre aide, consiste à veiller à ce que les besoins des Forces armées canadiennes et les investissements nécessaires — tant dans l'effectif que dans les infrastructures et les équipements — soient bien connus et classés par ordre de priorité.

Mme Lindsay Mathyssen: Bon nombre de nos études se recourent beaucoup. L'année dernière, nous avons eu le témoignage de M. Calvin Pedersen — un Ranger canadien de quatrième génération — dans le cadre de notre étude sur l'Arctique. Évidemment, on fait souvent appel aux Rangers pour les événements liés aux changements climatiques et les opérations de recherche et sauvetage.

M. Pedersen est secouriste principal au sein d'une équipe de recherche et sauvetage. Il s'agit d'équipes de première ligne qui participent aux secours en cas de catastrophe. On leur en demande beaucoup, mais le remboursement de l'utilisation de l'équipement a une incidence considérable sur leur travail de Rangers et sur leur capacité de mener bien d'autres activités.

Le Comité a recommandé que le taux d'utilisation de l'équipement soit lié à l'inflation, mais le gouvernement ne l'a pas encore fait. L'ombudsman de la Défense a indiqué que les Rangers n'ont pas un accès adéquat aux soins de santé, au logement et aux infrastructures de base dont ils ont besoin pour faire leur travail.

Pouvons-nous espérer voir ces mesures de soutien être offertes, plus tôt que tard, pour appuyer les Rangers dans leur travail lors d'urgences liées aux changements climatiques, d'interventions de première ligne et d'opérations de recherche et sauvetage?

M. Bill Matthews (sous-ministre, ministère de la Défense nationale): Puis-je commencer, si cela vous convient, monsieur le ministre?

L'hon. Bill Blair: Bien sûr. Je vous en prie.

M. Bill Matthews: Merci. Le chef d'état-major voudra aussi commenter.

J'aimerais attirer l'attention sur deux points. La députée a tout à fait raison en ce qui concerne les rapports. Le rôle de l'équipement et de la formation des Rangers fait l'objet d'un examen qui s'étendra, à terme, à la rémunération. Ce travail est en cours. Le chef en parlera.

L'autre point que j'aimerais signaler au sujet des Rangers — la députée n'a pas abordé cet aspect, mais je pense que c'est lié —, est celui des délais de remboursement pour l'équipement brisé ou endommagé pendant le service. Nous avons apporté des améliorations afin d'accélérer ce processus. Nous avons un bon processus dans les cas où la réparation peut être effectuée pendant le service. Ce qui pose problème, c'est lorsque la réparation est faite après le retour à la maison et qu'il faut transmettre de la documentation. Nous travaillons à renforcer ce processus, ce qui est tout aussi important.

Allez-y, chef.

• (1605)

Gén Wayne D. Eyre: Monsieur le président, lorsque j'étais commandant de l'Armée, en 2020, j'ai mis en place ce qu'on appelle le programme d'amélioration des Rangers canadiens. Ce travail se poursuit, et le programme vise à examiner ces questions précises, à savoir l'indemnisation et les avantages pour l'usage d'équipement personnel, les remboursements, etc. Cela a été mis en place, mais le travail se poursuit, ce qui comprend un examen complet de divers éléments comme la formation, l'équipement, la structure, les politiques et l'infrastructure.

Notre modèle pour le recrutement de nouveaux effectifs était fondé sur le fait qu'une personne possédait les compétences traditionnelles pour vivre de la terre. Nous constatons que certaines de ces compétences traditionnelles tendent peut-être à s'éroder. Nous réexaminons donc les hypothèses sous-jacentes du programme des Rangers canadiens.

Nous devons aussi examiner le rôle des Rangers en raison des enjeux de sécurité croissants aux deux extrémités du pays. Leur rôle principal actuel consiste à être nos yeux, nos oreilles et nos guides. Quel rôle supplémentaire peuvent-ils jouer pour renforcer la sécurité nationale de notre pays? Ce travail est en cours.

Mme Lindsay Mathyssen: Cela nécessiterait des réexamens et des consultations, je suppose.

Le président: Merci, madame Mathyssen.

Gén Wayne D. Eyre: Oui.

Le président: Madame Mathyssen, n'abusez pas de vos avantages.

Si nous voulons faire un tour complet, nous devons gérer le temps de façon très serrée.

Nous passons à Mme Kramp-Neuman.

Mme Shelby Kramp-Neuman (Hastings—Lennox and Addington, PCC): Merci.

Nous sommes évidemment au milieu d'une tempête parfaite. Elle se poursuit, et la capacité d'intervention en cas de catastrophe naturelle est sans contredit une préoccupation. L'effectif des troupes a toute sa pertinence dans la capacité des Forces armées canadiennes à appuyer l'opération Lentus.

Ma première question porte sur le point 3.1 du rapport ministériel, où l'on indique que les « Forces armées canadiennes progressent vers l'objectif définitif de 101 500 militaires », mais les résultats obtenus brossent un tableau très différent. Les pourcentages de tous les indicateurs de rendement baissent d'année en année. L'effectif de la Force régulière a baissé de 5 %; l'effectif de la Force de réserve a baissé de 5 %; et le pourcentage des groupes professionnels souffrant d'un manque d'effectifs critique a connu une augmentation fulgurante de 20 %. Dans les notes en bas de page, on

indique même sans ambages que le ministère — sous votre direction — ne peut rivaliser avec le marché du travail ou attirer des talents.

Qu'est-ce qui explique cela? Année après année, votre gouvernement n'a pas seulement failli à enrayer la crise du recrutement et de la rétention, mais les statistiques démontrent que la situation continue de s'aggraver. Pourquoi?

L'hon. Bill Blair: Je pense qu'il y a plusieurs raisons à cela, notamment les répercussions de la pandémie et divers autres facteurs. J'ajouterais que j'ai constaté, lors de mes consultations avec mes homologues du monde entier, y compris les États-Unis, qu'ils éprouvent des problèmes semblables en matière de recrutement et de rétention. Il y a un travail important à faire.

Je pourrais demander au chef d'état-major de la Défense de donner des explications, si vous le souhaitez.

Mme Shelby Kramp-Neuman: En tout respect, monsieur le ministre, les chiffres contredisent cette affirmation, objectivement et de manière vérifiable. Par exemple, le titre est « Les Forces armées canadiennes progressent vers l'objectif définitif de 101 500 militaires », mais les données des notes en bas de page démontrent absolument le contraire.

Ma question est la suivante: quelles mesures objectives avez-vous prises pour régler cette crise du recrutement et de la rétention? Nous ne pouvons pas appuyer l'opération Lentus, ou toute opération semblable, sans l'effectif nécessaire.

L'hon. Bill Blair: Je pense que le personnel est l'élément le plus important des Forces armées canadiennes. Je partage vos préoccupations par rapport aux difficultés qu'éprouvent les Forces armées canadiennes, et d'autres forces armées du monde, pour recruter les talents dont elles ont besoin. Je pense aussi qu'il est difficile de retenir ces talents, car beaucoup d'hommes et de femmes remarquables des Forces armées canadiennes trouvent le service difficile. Nous devons donc travailler avec le personnel et investir dans le logement, la garde d'enfants, les services de santé et tous les services de soutien importants dont les membres des Forces armées canadiennes ont besoin pour continuer à servir.

Mme Shelby Kramp-Neuman: Certes, alors parlons en particulier du logement et de la garde d'enfants. Au point 3.2, le pourcentage des membres des FAC qui estiment que les FAC « procurent aux militaires actifs ainsi qu'à leurs familles une qualité de vie raisonnable » et le pourcentage des membres des FAC « qui se sentent satisfaits de leur travail » ne sont pas disponibles. Pouvez-vous expliquer pourquoi le MDN n'inclut pas ces données dans le rapport ministériel?

• (1610)

L'hon. Bill Blair: Encore une fois, si cela ne vous dérange pas, je vais demander au général de répondre. C'est son rapport.

Le président: Eh bien, on s'éloigne quelque peu du sujet à l'étude aujourd'hui. Il vaudrait mieux poser la question lors de l'étude sur le budget supplémentaire des dépenses.

Si vous pouviez, dans votre réponse, établir un lien avec l'incidence possible sur la capacité des Forces armées canadiennes de répondre aux demandes d'aides des autorités civiles...

Mme Shelby Kramp-Neuman: Je pourrais passer à la question suivante afin de donner au ministre l'occasion de fournir ces données pour la prochaine réunion.

Le président: Très bien, faisons cela, ce qui nous permettra de continuer.

Mme Shelby Kramp-Neuman: Les familles des membres des FAC ne cessent de perdre confiance dans la capacité des FAC de fournir des services adéquats. Cette baisse de six points entre deux sondages est extrêmement préoccupante. Que faisons-nous pour régler ce problème?

Si je pose ces questions, c'est parce que les militaires et le soutien de leur famille ont une incidence sur la capacité des FAC d'appuyer l'opération Lentus.

L'hon. Bill Blair: C'est essentiellement lié aux investissements que nous avons faits dans le cadre de l'initiative PSE à compter de 2017. Même si je suis encouragé et que j'estime que nous progressons, cela indique également qu'il reste beaucoup de travail à faire.

Nous savons tous que les dépenses consacrées à la défense au Canada ont considérablement chuté en 2014 pour atteindre moins de 1 % du PIB, de sorte que les Forces armées canadiennes n'avaient pas le soutien requis. Par l'intermédiaire de l'initiative PSE, nous augmentons les dépenses de défense de près de 70 % sur une période de huit ans...

Mme Shelby Kramp-Neuman: D'accord, alors quand pouvons-nous...

L'hon. Bill Blair: ... afin d'essayer de rattraper l'incroyable retard dont nous avons hérité.

Mme Shelby Kramp-Neuman: Monsieur le ministre, quand et où pouvons-nous espérer voir les investissements dont vous parlez, alors qu'on prévoit des milliards de dollars de compressions à l'avenir?

L'hon. Bill Blair: Je vous invite, par exemple, à aller à la 22^e Escadre, à North Bay, où nous venons d'inaugurer un nouvel établissement de soins médicaux pour les militaires. C'est un exemple des investissements qui ont été faits dans l'ensemble des Forces armées canadiennes.

Encore une fois, on a laissé beaucoup de ces infrastructures se détériorer de manière importante, jusqu'à ce que nous commençons à faire de nouveaux investissements importants en défense à partir de 2017. Nous avons beaucoup de travail à faire pour rattraper le retard, donc...

Mme Shelby Kramp-Neuman: Nous investissons et nous faisons des compressions. C'est contradictoire.

L'hon. Bill Blair: Non, il n'y a pas de contradiction. Nous...

Le président: Merci, madame Kramp-Neuman.

Monsieur Collins, vous avez cinq minutes. Je suis certain que vous vous en tiendrez au sujet à l'étude.

M. Chad Collins (Hamilton-Est—Stoney Creek, Lib.): Absolument. Merci, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur le ministre, et bienvenue à nos invités.

Je voudrais reprendre là où vous vous êtes arrêté, monsieur le ministre. Vous parliez des établissements de soins de longue durée en Ontario. Vous avez souligné que les Forces armées canadiennes étaient alors le premier recours et non le dernier. Je pense que c'est tout à fait juste, étant donné la situation à l'époque, soit l'urgence de protéger la sécurité publique, de protéger les vies humaines et d'aider la population en Ontario.

Pour moi, cela démontre que nos partenaires dans ce domaine, du point de vue de la protection civile, n'ont pas tout fait correctement. Ils n'ont pas fait les investissements appropriés. J'attirerais l'attention sur plusieurs études portant sur les établissements de soins de longue durée en Ontario et ailleurs qui soulignent le manque d'investissements provinciaux. J'utilise cet exemple pour illustrer que c'est en raison du manque d'investissements provinciaux que vous avez été le premier recours.

Plus tôt, le général a parlé des municipalités, des provinces et de leurs contributions. Qui, au sein du groupe, s'assure que les ressources provinciales et municipales sont adéquates et que des plans de préparation aux situations d'urgence sont en place pour intervenir adéquatement lors de tels événements?

Aujourd'hui, vous avez indiqué très clairement que les budgets ont été augmentés pour répondre à l'opération Lentus. Vous avez parlé des pressions que cela exerce sur les Forces armées canadiennes.

Dans un monde idéal, cette demande n'arrive pas. Je pense que cela témoigne des investissements nécessaires aux échelons provincial, territorial et municipal pour veiller à ce que nous soyons le dernier recours et non le premier. Vous avez donné un excellent exemple, soit ce qui est arrivé durant la pandémie.

Je ne vous demande pas de pointer quiconque du doigt publiquement, mais qui est chargé d'examiner les budgets et les plans de nos partenaires provinciaux et territoriaux pour s'assurer que les ressources appropriées sont en place afin que nous soyons le dernier recours en cas d'urgence, en particulier en cas de catastrophe naturelle?

L'hon. Bill Blair: Je pense pouvoir vous rassurer dans une certaine mesure.

Premièrement, nous avons non seulement envoyé les FAC pour sauver des vies, mais elles nous ont également fourni d'excellents rapports publics sur les conditions observées sur place. Je pense que ces rapports publics ont été d'une grande utilité à nos partenaires provinciaux pour cerner les problèmes importants qui existaient dans ces endroits.

À titre de ministre de la Sécurité publique, dans un premier temps, puis de ministre de la Protection civile — postes auxquels me succèdent maintenant mes deux collègues, M. LeBlanc et M. Sajjan —, j'ai convoqué ce qu'on appelle les tables FPT, ou tables fédérales-provinciales-territoriales. Je pense que ces tables, où nous avons veillé à la participation des organisations autochtones nationales, ont été riches en enseignements. Il y a eu beaucoup de communication et de leçons à tirer lors de chacune des catastrophes nationales majeures auxquelles nous avons été confrontés.

À titre d'exemple, dans la foulée des inondations de novembre 2022 en Colombie-Britannique, j'ai convoqué un rencontre avec tous les acteurs concernés: ministres provinciaux, ministres fédéraux et organisations autochtones nationales. Nous avons tenu plusieurs rencontres pour examiner tous les aspects de cette catastrophe naturelle. Nous avons discuté d'investissements adéquats dans les mesures d'atténuation, mais aussi pour les infrastructures et pour reconstruire en mieux, comme on dit. Nous avons parlé des répercussions sur l'agriculture, l'industrie des pêches et les transports. Les discussions ne se limitaient pas à la lutte contre les incendies ou les inondations. Il y avait une dimension pangouvernementale.

Certains mécanismes se sont avérés très efficaces à la suite de ces événements. La nécessité de lutter contre les changements climatiques — qui sont à l'origine de l'accélération du rythme, de la fréquence et de la gravité de ces événements — est une préoccupation sincère et très claire qui revient constamment dans ces discussions. Nous partageons cette préoccupation. Il s'agit d'une réponse pangouvernementale.

Bien franchement, mon expérience en Colombie-Britannique m'inspire beaucoup confiance que nous pouvons y arriver.

• (1615)

M. Chad Collins: D'un point de vue budgétaire, doit-on s'en remettre aux rapports des vérificateurs provinciaux pour nous assurer que les provinces font tout ce qu'elles peuvent en matière d'intervention en cas de catastrophe, ou... Je pense que le plus grand service qu'on puisse rendre aux militaires des Forces canadiennes dans toutes les régions est de veiller à ce qu'ils soient un dernier recours et que les provinces et territoires ont des ressources suffisantes, de façon à diminuer la pression exercée sur nos services et nos militaires chaque année.

Je suis plutôt mystifié. Nos budgets augmentent. Vous avez été très clair aujourd'hui. Nous fournissons un soutien suffisant. Ces situations sont plus fréquentes et mettent nos forces à rude épreuve tant au pays qu'à l'étranger. Cela a été très clairement expliqué au Comité.

Dans le contexte de tels événements, où se chevauchent les compétences de trois ordres de gouvernement, je ne sais pas vraiment qui détient le rôle de premier intervenant et exige des comptes des autres partenaires.

Le président: La question devra rester sans réponse.

Madame Normandin, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Mme Christine Normandin: Merci beaucoup.

On nous a dit qu'une des seules choses que reçoivent les militaires lorsqu'ils participent à des missions au pays, c'est moins de temps à passer avec leur famille.

Si je me souviens bien des commentaires que des témoins ont faits précédemment, on n'octroie pas de médaille aux gens qui participent à l'opération Lentus, par exemple. On parlait donc de la gratitude que les militaires reçoivent de la population, mais les Forces armées canadiennes pourraient-elles reconnaître davantage le travail des militaires qui participent à l'opération Lentus?

[Traduction]

L'hon. Bill Blair: Madame Normandin, je pense que vous posez une question très importante. Je pense que nous devons mieux reconnaître et récompenser les membres qui répondent à cet appel au devoir.

Comme vous l'avez mentionné, les militaires reçoivent des médailles et des rubans de service lorsqu'ils sont déployés à l'étranger, mais leurs missions au pays peuvent être tout aussi ardues. Elles exigent autant de temps passé loin de la famille. Dans certaines circonstances, les déploiements au Canada peuvent s'avérer assez difficiles et traumatisants. Ils mettent vraiment à l'épreuve leur capacité de réagir, et ont de lourdes répercussions sur eux.

C'est une question dont nous avons discuté, et je suis convaincu que nous devons faire mieux pour trouver des façons de reconnaître

ce service. Nous y travaillons. Je pense que c'est un point extrêmement important.

[Français]

Mme Christine Normandin: Merci.

On sait que les réservistes aimeraient probablement avoir des contrats à long terme, par exemple, pour être affectés à des unités d'intervention immédiate.

Qu'est-ce qui empêche de donner des contrats spécifiques pour ce genre de travail à des réservistes?

[Traduction]

L'hon. Bill Blair: Je suis désolé. Pourriez-vous préciser votre question? Je ne suis pas certain d'avoir compris.

Le président: Je vais arrêter la minuterie pendant que vous répétez la question.

[Français]

Mme Christine Normandin: Merci.

On sait que certains réservistes aimeraient probablement avoir un contrat de six mois, par exemple, pour être affectés à des unités d'intervention immédiate. Ils pourraient alléger le travail des forces armées.

Qu'est-ce qui empêche l'octroi de contrats à des réservistes pour les utiliser à la place des militaires de la force régulière?

• (1620)

[Traduction]

L'hon. Bill Blair: Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans ce domaine, même si j'en suis venu à éprouver une grande reconnaissance pour le travail incroyable des réservistes.

Si vous me le permettez, je vais céder la parole au chef d'état-major de la défense, qui, je crois, a plus d'expérience que moi dans ce domaine.

[Français]

Gén Wayne D. Eyre: Monsieur le président, la situation de chaque réserviste est différente.

En Europe, par exemple, nous allons utiliser plus de réservistes pour notre mission en Lettonie. Toutefois, en général, il est difficile d'avoir un grand groupe homogène de réservistes qui est prêt pour les opérations.

[Traduction]

Ce que nous constatons avec nos déploiements de réservistes et leur effet sur la disponibilité opérationnelle, c'est que s'ils ne peuvent s'absenter de leur emploi civil que pendant deux ou trois semaines, et que cette période sert à une intervention nationale au cours de l'été, ils ne peuvent pas s'entraîner et obtenir de formation de groupe et individuelle le reste de l'année.

C'est une autre conséquence sur la disponibilité opérationnelle.

Le président: Vous avez deux minutes et demie, madame Mathysen.

Mme Lindsay Mathysen: Je vais poursuivre dans la veine des réservistes. Il est absolument important de reconnaître leur travail au moyen de médailles de service et d'autres décorations, mais la rémunération en fonction du travail accompli est cruciale. N'oublions pas que les réservistes n'ont pas les mêmes avantages sociaux. Ils ne reçoivent pas la même reconnaissance, mais la rémunération est critique.

L'ombudsman de la Défense a publié son rapport sur les obstacles systémiques qui empêchent les réservistes de recevoir du soutien en santé mentale pendant et après les déploiements au pays.

Pouvez-vous nous dire quelles réformes seront mises en œuvre pour donner suite au rapport de l'ombudsman et protéger les membres des Forces armées canadiennes?

L'hon. Bill Blair: J'ai trouvé le rapport de l'ombudsman très utile. Nous accordons de l'importance à ce travail. Nous examinons très attentivement non seulement le soutien en santé mentale, qui n'est pas négligeable pour les réservistes qui ont participé à des déploiements au pays, mais aussi d'autres mesures de soutien. Nous examinons très attentivement cet enjeu.

Permettez-moi d'être très clair: les prestations qu'ils reçoivent sont importantes, mais il faut veiller à ce qu'il leur soit facile de les obtenir. Il devient parfois beaucoup trop compliqué d'y avoir accès, et ils doivent parfois y consacrer beaucoup trop de temps. Des retards peuvent exacerber la difficulté de ces déploiements pour les réservistes.

Nous cherchons des moyens de leur offrir ces avantages sociaux plus efficacement.

Gén Wayne D. Eyre: Monsieur le président, nous continuons d'examiner les autres mesures que nous pouvons prendre. Par exemple, après la longue lutte contre les incendies cet été, j'ai demandé à l'équipe d'envisager un statut exonéré d'impôt, un peu comme ce que nous avons pour les déploiements à l'étranger.

Bien sûr, une litane de raisons expliquent pourquoi nous ne pouvons leur octroyer ce statut, mais c'est peut-être un dossier que votre comité pourrait étudier.

L'hon. Bill Blair: Sachez également que les pompiers volontaires et le personnel de recherche et de sauvetage reçoivent un crédit d'impôt de 2 500 \$ pour ces déploiements. Bien franchement, ce montant n'a pas été bonifié depuis longtemps, et je recommanderais fortement qu'on se penche de nouveau sur la question, mais ce genre d'initiatives...

Mme Lindsay Mathysen: Nous avons des projets de loi d'initiative parlementaire à ce sujet. Ce serait formidable.

L'hon. Bill Blair: J'en ai parlé à M. McKay à de nombreuses reprises.

Mme Lindsay Mathysen: L'une des choses qui me préoccupent un peu aussi, ce sont les commentaires entendus sur ce que les municipalités et les provinces n'ont pas fait. Il y a aussi beaucoup... J'ai d'ailleurs une réunion aujourd'hui avec la Fédération canadienne des municipalités. Les maires s'inquiètent, bien entendu, de toutes les responsabilités qui leur ont été déléguées par les gouvernements fédéral et provinciaux et des ressources qu'il leur manque.

J'aimerais beaucoup que votre gouvernement s'engage — étant donné que les maires essaient désespérément de régler les problèmes de logement, les crises de santé mentale et les crises dans le réseau de la santé — à continuer d'offrir du soutien en matière d'at-

ténuation. Ainsi, on ne leur reprochera pas d'avoir fait appel aux Forces armées canadiennes parce qu'ils n'ont pas la capacité d'assumer une autre responsabilité fédérale.

L'hon. Bill Blair: Pour que ce soit bien clair, tout d'abord, les villes ne peuvent pas faire directement appel aux ressources fédérales. Le processus est conçu de façon à ce que la province fasse la demande. La province doit soumettre une demande d'assistance, et nous n'envoyons en aucun cas de facture à la municipalité.

Le président: Mme Mathysen a largement dépassé son temps de parole.

Monsieur Kelly, vous avez cinq minutes.

M. Pat Kelly (Calgary Rocky Ridge, PCC): Merci.

Monsieur le ministre, votre gouvernement a annoncé des compressions de 1 milliard de dollars au ministère de la Défense. Cette réduction se traduira-t-elle par une capacité accrue des Forces armées canadiennes de répondre aux appels en cas de catastrophe nationale?

L'hon. Bill Blair: Eh bien, bien entendu, monsieur Kelly, cela ne se traduira pas par une augmentation...

M. Pat Kelly: D'accord...

L'hon. Bill Blair: ... mais nous nous sommes engagés à ce que la décision ne diminue en rien la capacité des Forces armées canadiennes de participer aux missions dans lesquelles nous les déployons.

M. Pat Kelly: D'accord.

Est-ce que ces compressions aideront votre gouvernement à résoudre la crise du recrutement et de la rétention dans les forces armées?

L'hon. Bill Blair: Nous sommes absolument déterminés à ce que la décision ne nuise pas à cette solution.

Toute administration a des dépenses, monsieur Kelly. Nous avons une responsabilité, et je m'attends à ce que vous appuyiez... Nous avons la responsabilité de nous assurer de dépenser l'argent judicieusement.

• (1625)

M. Pat Kelly: Affirmez-vous qu'il y a du gaspillage au sein de la fonction publique et qu'il y a 1 milliard de dollars de superflu?

L'hon. Bill Blair: Non. Je pense que ce que nous reconnaissons, c'est qu'il y a des sommes dépensées qui ne contribuent pas nécessairement — et c'est le plus important — à la capacité des Forces armées canadiennes ou au soutien que nous fournissons aux membres qui font ce travail important.

Nous examinons très attentivement ces dépenses pour nous assurer, si elles n'appuient pas ces objectifs, de prendre les mesures nécessaires pour bien dépenser les deniers publics.

M. Pat Kelly: Merci.

Le chef d'état-major s'est dit préoccupé par la réduction du budget du ministère sans pour autant nuire à notre capacité opérationnelle.

L'hon. Bill Blair: J'ai très bien entendu sa préoccupation, que je partage. C'est pourquoi nous travaillons si fort pour nous assurer que notre réponse à la demande du Conseil du Trésor de réduire les dépenses ne nuira d'aucune façon à la capacité du général de fournir les services ou le soutien aux membres.

M. Pat Kelly: Général Eyre, êtes-vous convaincu qu'on peut réduire le budget du ministère de la Défense de 1 milliard de dollars sans nuire à votre capacité de vous acquitter de vos obligations en tant que chef d'état-major?

Le président: Pourriez-vous établir un lien quelconque entre cette question et le sujet à l'étude?

M. Pat Kelly: Elle porte sur l'état de préparation pour les opérations nationales.

Le président: Eh bien, vous n'avez pas fait le lien. C'est une question générale, et c'est pourquoi il serait utile que le général donne une réponse ciblée.

Gén Wayne D. Eyre: Monsieur le président, je ne peux pas répondre à cette question pour l'instant, parce que nous n'avons pas encore vu quels seraient les résultats.

M. Pat Kelly: Très bien. Je ne veux pas vous mettre dans une position trop délicate, juste à côté du ministre.

Monsieur le ministre, pourriez-vous commenter, alors...

L'hon. Bill Blair: Il est bien en sécurité, assis à côté de moi.

M. Pat Kelly: Oui.

Pourriez-vous commenter la situation? Vos rapports ministériels révèlent... Les fonds inutilisés sont devenus endémiques sous votre gouvernement. C'est un problème, et il continue de s'aggraver, selon vos résultats ministériels. L'équipe de la Défense a dépensé un peu trop d'argent sur les autorisations accordées et pouvant être utilisées. Elle a dépassé le budget autorisé d'environ 12 millions de dollars. C'est peu. C'est une erreur d'arrondi, mais c'est là où vous avez réellement dépensé l'argent, et plus encore, selon ce qui a été autorisé.

Les domaines où des fonds n'ont pas été dépensés — où des fonds autorisés par le Parlement n'ont pas été dépensés — comprennent les opérations, les forces prêtes à intervenir, le concept de la force de l'avenir, l'acquisition de capacités ainsi que les bases, les systèmes de technologie de l'information et l'infrastructure durables. Dans chacune de ces catégories, il y avait des fonds inutilisés importants. Est-ce que ces dépenses inutilisées... vont-elles nous aider à répondre aux besoins de votre ministère en matière de déploiement opérationnel au pays?

L'hon. Bill Blair: Je vais laisser le sous-ministre répondre. Il sera peut-être en mesure de vous fournir l'information.

M. Pat Kelly: J'aimerais entendre votre réponse. Nous recevons des fonctionnaires plus souvent.

L'hon. Bill Blair: Eh bien, bien sûr, mais je vais demander au sous-ministre de vous donner quelques renseignements. Si vous voulez les faits, il peut vous les fournir.

M. Pat Kelly: D'accord.

M. Bill Matthews: Monsieur le président, je me concentrerai sur le fait qu'il est sain d'avoir une certaine proportion de fonds inutilisés. Il faut viser une fourchette d'à peu près 3 %, parce qu'il est illégal de dépenser plus que les crédits totaux votés par le Parlement, et ces sommes se font réorienter. J'encouragerais le Comité, lorsqu'il se penche sur les fonds inutilisés, à examiner les projets. Lorsque des fonds affectés à des projets ne sont pas utilisés, cela signifie deux choses. Nous pouvons toujours reporter cet argent, mais la valeur s'érode à cause de l'inflation. Cela signifie également que nous utilisons les biens plus longtemps que prévu et que leurs factures d'entretien augmentent. Beaucoup de fonds ont été inutilisés l'année dernière, par exemple. Cela n'avait rien à voir avec les pro-

jets; la situation est attribuable à des retards dans le règlement d'un recours collectif. Le processus était à l'œuvre, tout simplement. Ce n'est pas grave.

Nous avons lancé cette année un programme de subventions pour lequel le nombre de demandes est inférieur à ce qui avait été initialement prévu. Ce n'est pas grave non plus. Les projets constituent l'enjeu qui nous préoccupe le plus, le chef d'état-major et moi, parce que c'est ainsi qu'on obtient la capacité. Parfois, nous tardons à définir les exigences; d'autres fois, il y a des pépins avec l'industrie. Il y a une myriade de raisons, mais j'encouragerais vraiment le Comité à se concentrer sur les liens entre les fonds inutilisés et les projets.

L'hon. Bill Blair: Je crois que ces faits vont nous éclairer.

Le président: Merci, monsieur Kelly.

Monsieur Fillmore, vous avez cinq minutes.

M. Andy Fillmore (Halifax, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais remercier les témoins d'être des nôtres.

J'aimerais également les remercier d'avoir participé au Forum d'Halifax sur la sécurité internationale. Nous avons eu une très belle fin de semaine. M. Fisher et moi étions très heureux de vous accueillir, vous et d'autres membres du Comité, dans notre coin de pays pour ces discussions fort importantes. Merci beaucoup d'être venus.

Ma question est la suivante: avons-nous besoin d'autres ressources d'intervention outre les FAC compte tenu du rythme opérationnel accru de l'opération LENTUS? J'aimerais que vous me fassiez part de vos réflexions sur certains points.

CTV a récemment rapporté — en s'appuyant sur vos dires, si je ne m'abuse, monsieur le ministre — que le gouvernement fédéral recevait autrefois cinq à dix demandes d'aide officielles de la part des provinces et des territoires chaque année. Or, entre les mois de mars 2020 et d'octobre 2022, il aurait reçu plus de 200 demandes, dont 157 impliquant l'armée. Rien qu'en Nouvelle-Écosse, on a déployé 700 militaires pour la tempête Fiona et 450 militaires pour l'ouragan Dorian. Il ne s'agit pas seulement de personnel. On parle également de navires comme le NCSM *Margaret Brooke*, d'aéronefs à voilure fixe, d'hélicoptères, et même de tronçonneuses. Il s'agit d'équipement que l'on aurait autrement utilisé ailleurs. Ces militaires auraient été déployés pour d'autres opérations. Il se peut donc que leur formation ne soit pas tout à fait adéquate pour répondre aux besoins sur le terrain, et certains ont d'ailleurs dû être formés à nouveau sur place.

Voici ce que j'aimerais vous demander: quels défis une telle situation soulève-t-elle pour les FAC et ses membres? Comment les relevez-vous? Comment cela s'articule-t-il avec les autres besoins? Avez-vous besoin d'autre chose, comme l'aide d'organisations sans but lucratif?

• (1630)

L'hon. Bill Blair: Merci, monsieur Fillmore.

La réponse aux demandes d'aide des provinces et des territoires représente un coût élevé pour les Forces armées canadiennes, et il convient de le souligner très clairement. Il y a un prix à payer. Ces déploiements ont eu une incidence sur la préparation opérationnelle d'autres missions. La situation est difficile pour nos membres.

Nous sommes conscients de ce coût, et nous devons tenir des discussions importantes au pays. Cela inclut les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones. Nous devons veiller à ce qu'ils disposent de capacités accrues pour répondre aux situations d'urgence et à investir suffisamment de ressources dans l'atténuation des répercussions de certaines situations d'urgence qui ont eu lieu. Cela peut prendre différentes formes. Nous pouvons notamment aider les collectivités à prendre de meilleures décisions quant à leur emplacement dans les zones de plaines inondables.

Comme nous l'avons dit, l'intervention des Forces armées canadiennes a un coût. Je crois qu'il est important que nous travaillions en étroite collaboration avec les provinces et les territoires, notamment pour garantir la formation de pompiers supplémentaires. De toute évidence, nous aurons besoin de plus de pompiers dans les années à venir. Si les circonstances dépassent leurs capacités, nous veillerons à ce que les Forces armées canadiennes puissent intervenir pour pallier les manques.

Je tiens à être clair. Les Forces armées canadiennes devraient être vues comme un complément aux exigences provinciales, territoriales et locales. Nous voulons continuer à encourager et à soutenir les divers paliers de gouvernement alors que les exigences évoluent. Nous voulons qu'ils disposent de bombardiers à eau, de pompiers et de toutes les compétences nécessaires pour répondre aux situations d'urgence. Nous ne devrions faire appel aux Forces armées canadiennes qu'en cas de situation critique et émergente. Nous reconnaissons que leur intervention a eu un coût au cours des dernières années. Nous leurs sommes très reconnaissants d'être toujours intervenus, mais nous devons reconnaître que cela représente un coût très élevé. Cela représente un coût pour les Forces armées canadiennes, pour le gouvernement fédéral et pour les Canadiens. Nous devons trouver le moyen le plus efficace de répondre aux situations d'urgence.

M. Andy Fillmore: Merci.

Je vais passer à un autre sujet, à moins qu'un témoin souhaite ajouter quelque chose.

Monsieur le ministre, vous semblez positionner les gouvernements provinciaux et territoriaux en première ligne, avec les FAC en renfort pour combler les lacunes au besoin. Corrigez-moi si je me trompe.

Quelle est la place des ONG telles que la Croix-Rouge dans ce calcul?

L'hon. Bill Blair: J'espère avoir été clair. J'estime que les interventions relèvent avant tout des autorités locales compétentes. Dans la plupart des cas, il s'agit des gouvernements provinciaux et territoriaux. Dans une grande ville, la municipalité peut également être responsable de la première intervention en cas d'urgence. Les Forces armées canadiennes ne sont appelées à intervenir que lorsque nous recevons une demande d'aide supplémentaire de la part d'un gouvernement provincial ou territorial, ce qui se produit lorsque les circonstances dépassent leur capacité d'intervention.

Les dernières années ont été extraordinaires. Les circonstances ont trop souvent dépassé la capacité d'intervention des autorités locales. Cela dit, elles ont la responsabilité d'intervenir.

Nous reconnaissons également — et je pense que c'est important, puisque j'ai œuvré dans ce milieu par le passé — que les ONG et la société civile disposent d'une capacité d'intervention remarquable, et notre gouvernement investit des ressources à cet égard. Nous in-

vestissons beaucoup d'argent dans la formation et le soutien à la Croix-Rouge canadienne, notamment. L'idée consiste à créer une main-d'œuvre humanitaire sur laquelle toutes les provinces et tous les territoires peuvent s'appuyer, et c'est d'ailleurs ce qu'ils font. Chaque province et territoire entretient des relations avec la Croix-Rouge canadienne, l'Armée du Salut, l'Ambulance Saint-Jean et l'association de recherche et de sauvetage. Je pense aussi que l'équipe Rubicon peut et doit jouer un rôle très important à cet égard. J'espère que ce travail se poursuivra. Nous l'avons entamé, mais nous avons encore beaucoup de pain sur la planche.

Toutes sortes d'organisations civiles jouent un rôle très important dans ce domaine, car les Canadiens sont... La première intervention à toute situation d'urgence vient toujours du public. Les Canadiens sont excellents à cet égard.

• (1635)

Le président: Nous allons devoir nous arrêter ici, monsieur Fillmore.

Je suis déçu que nous n'ayons pas réellement... Nous avons essentiellement parlé du recours aux Forces pour les catastrophes naturelles. La tendance semble être de les appeler en premier plutôt qu'en dernier. Nous n'avons pas parlé du recours aux ressources des FAC pour des choses telles que les manèges militaires et les installations d'entraînement pour les autorités civiles lors des situations d'urgence.

J'aimerais vous entendre à ce sujet, brièvement, je l'espère. Je crois qu'il s'agit d'une ressource émergente. Les gens ne mesurent pas l'importance des implications de cet appel pour la formation et le perfectionnement des compétences de nos propres troupes.

L'hon. Bill Blair: Monsieur le président, la Ville de Toronto a récemment demandé à utiliser nos manèges militaires installés dans la ville comme refuges temporaires pour les itinérants, surtout des réfugiés. Pour être très clair, on y dénombre 3 100 membres des Forces armées canadiennes. Environ 2 900 d'entre eux portent l'uniforme. Les autres sont des civils qui travaillent dans ces manèges. Les manèges militaires ne sont pas des bâtiments vacants pouvant être exploités à n'importe quelle fin. Des gens y travaillent. Nos régiments et nos réservistes opèrent à partir de ces lieux. Nous y gérons également un programme de cadets. Nos réservistes y sont déployés pour leur formation.

Pour être franc, j'ai tenté d'être très clair à cet égard. J'ai eu une longue discussion avec la mairesse de Toronto à ce sujet. Je suis fermement convaincu que ces manèges militaires ne sont pas l'endroit approprié pour héberger les itinérants. Il existe d'autres endroits appropriés pour les accueillir.

Je peux vous donner un exemple. La Ville de Toronto a récemment fermé cinq refuges temporaires pour les réfugiés avant de nous demander d'ouvrir les réserves pour les y accueillir. Nous avons utilisé ces manèges militaires en 2004 et en 2019 à cet effet, et les conditions y étaient malheureusement déplorables. Les défenseurs des droits des itinérants l'ont dit. J'y suis allé et je suis du même avis. Un homme y est mort en 2019. Il s'agissait d'un environnement dangereux, insalubre et malsain. Nous pouvons et devons faire mieux.

Je crois que ceux qui demandent à utiliser nos manèges militaires dans ces circonstances ne sont pas conscients de leur importance et de celle des réservistes qui y travaillent pour notre sécurité et notre défense nationale. Ils sont d'une importance capitale.

Nous pouvons et allons devoir faire mieux.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Nous n'avions franchement pas anticipé cet élément de notre étude au moment d'établir notre mandat.

Sur ce, je vais suspendre la séance, mais avant, j'ai cru comprendre que M. Bezan avait invoqué le Règlement.

M. James Bezan: Monsieur le président, le sous-ministre Matthews a dit qu'ils essayaient de rester dans la fourchette de 3 % et qu'ils se préoccupaient davantage des projets du ministère concernant les Forces armées canadiennes. Nous ignorons où trouver une liste de ces projets, alors j'aimerais lui demander de nous en envoyer une.

Il manque 21 % de capacité d'approvisionnement à l'heure actuelle. Cela représente 1 milliard de dollars. Il y a également un manque de 200 millions de dollars pour les bases durables, les systèmes de technologie de l'information et l'infrastructure, et ce n'est pas non plus compris dans ces 3 %. Si vous pouviez envoyer une liste des projets au Comité pour notre étude, cela nous serait fort utile.

M. Bill Matthews: Puis-je proposer autre chose, monsieur le président?

Tout d'abord, le rapport ministériel sur les résultats est structuré de sorte à suivre le format du SCT. C'est le format dont nous disposons. Cela dit, les projets de capacité sont essentiels pour nous. Ce sont d'excellents sujets pour le budget supplémentaire des dépenses, pour lequel nous reviendrons bientôt comparaître. Je serais heureux d'en discuter à ce moment-là.

Si nous ne trouvons pas de réponses d'ici là, je serai heureux de vous en envoyer par écrit ultérieurement.

M. James Bezan: Apportez-les-nous.

Le président: Laissons cela comme cela.

Le ministre, M. Matthews et le chef d'état-major de la Défense vont revenir. Si cette question n'est toujours pas réglée lors de leur prochaine comparution, nous en traiterons à ce moment-là.

D'ici là, j'aimerais remercier les trois témoins d'avoir comparu devant nous. Il s'agit d'un sujet très difficile à aborder, et nous vous sommes reconnaissants de votre contribution.

Chers collègues, nous allons maintenant suspendre la séance le temps d'accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1635)

(Pause)

• (1645)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Nous avons la chance de retrouver un visage très familier.

Rebienvenue dans votre comité préféré, monsieur le ministre Sajjan. Nous sommes impatients d'entendre ce que vous avez à dire. Vous disposez de cinq minutes pour vos remarques liminaires, après quoi nous passerons à la période de questions.

Merci.

L'hon. Harjit S. Sajjan (ministre de la Protection civile): Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'être de retour et de revoir tous les membres du Comité. Je vous remercie de votre travail.

Je tiens à remercier les membres du Comité de m'avoir invité à cette étude fort importante. Je serai heureux de fournir des éclaircissements sur les différentes ressources dont dispose le gouvernement fédéral en cas d'urgence. J'espère aider les membres du Comité à mieux comprendre le rôle des Forces armées canadiennes lors d'un déploiement national.

Je sais que le ministre Blair a comparu avant moi. Nous avons échangé de poste, alors nous travaillons très bien ensemble dans ce domaine.

Je sais que je peux parler au nom de tous les Canadiens lorsque j'exprime ma sincère gratitude pour l'énorme travail que tous les membres des Forces armées canadiennes ont accompli au fil des ans. Rien qu'au cours des dernières années, les Forces armées canadiennes ont aidé les gouvernements provinciaux et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays à faire face à de nombreux événements météorologiques importants liés au climat.

Les Forces armées canadiennes se sont également mobilisées pendant la pandémie de la COVID-19. Dans ma province, la Colombie-Britannique, elles sont intervenues lorsqu'une rivière atmosphérique a coupé la province du reste du pays. Elles sont également intervenues lors de la tempête de verglas qui a privé des millions de personnes d'électricité pendant des jours et lors des inondations qui ont affecté et forcé le déplacement de tant de Canadiens au pays.

Rien que cette année, les feux de forêt ont brûlé plus de 18 millions d'hectares de notre beau pays. Ils ont entraîné le déplacement de milliers de personnes et menacé les habitations de plus de 230 000 Canadiens. De mai à octobre, le gouvernement a répondu à 18 demandes d'aide fédérale des provinces et des territoires liées à la dévastation causée par les feux de forêt. Le Canada a déployé plus de 2 000 membres des Forces armées canadiennes pour faire face à la pire saison de feux de forêt de l'histoire du pays.

Avant 2020, le Centre des opérations du gouvernement coordonnait de cinq à douze demandes d'aide fédérale par an. Or, de janvier 2020 à août 2023, il a répondu à plus de 230 demandes. Ces chiffres montrent clairement que nous faisons face à une crise climatique. Elle existe bel et bien.

Les organisations de gestion des urgences du pays font présentement face à la terrible réalité du changement climatique. La science nous démontre que les événements liés au climat ne feront qu'augmenter en fréquence, en gravité et en intensité. Nous ne prévoyons pas que le nombre de demandes d'aide revienne au niveau pré-pandémique. Malheureusement, nous estimons plutôt qu'il ne fera qu'augmenter.

Chiffrons la crise que vivent les Canadiens. Le gouvernement du Canada a versé 7,9 milliards de dollars dans toute son histoire dans le cadre de l'Accord d'aide financière en cas de catastrophe. La majeure partie de cette somme — 5,8 milliards de dollars — a été dépensée au cours des 10 dernières années seulement, si l'on inclut les coûts de l'ouragan Fiona et des feux de forêt de cette année.

Les phénomènes météorologiques extrêmes ne sont pas seulement coûteux pour le gouvernement. Rien qu'en 2022, ils ont coûté 3,1 milliards de dollars en pertes assurées aux Canadiens. Le Canada dépasse désormais régulièrement les 2 milliards de dollars par an en pertes assurées à cause des phénomènes météorologiques extrêmes. Ces coûts accrus montrent que les répercussions du changement climatique deviennent plus sévères et mettent davantage à l'épreuve le système de gestion des urgences du Canada, la population, l'économie, nos premiers répondants et tous les paliers de gouvernement.

Monsieur le président, comme vous le savez, la Loi sur la défense nationale permet aux Forces armées canadiennes de fournir de l'aide en cas d'urgence. Il convient cependant de suivre un processus très strict avant tout déploiement. Lorsque le gouvernement reçoit une demande d'aide fédérale, son centre des opérations et les bureaux régionaux de ce dernier l'évaluent rigoureusement. Le Centre recommande ensuite une solution qui n'impliquerait les Forces armées canadiennes que lorsque les solutions régionales, provinciales, territoriales et même commerciales ont été épuisées.

Le déploiement des FAC doit également être assorti d'un échéancier clairement défini et réalisable. Cet échéancier doit être limité dans le temps et être axé sur la phase de réponse plutôt que sur le rétablissement à long terme.

Nous sommes certes très reconnaissants envers les Forces armées canadiennes pour l'aide considérable qu'elles apportent, mais ces dernières devraient toujours et uniquement être considérées comme une force de dernier recours. Nous avons travaillé de concert avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones sur le Plan fédéral d'intervention d'urgence — le PFIU — afin d'instaurer une approche pansociétale face aux urgences.

Le ministre Blair a également lancé un programme de main-d'œuvre humanitaire pour aider davantage les provinces. Ce programme vise à créer une main-d'œuvre civile modulable pouvant être rapidement déployée en cas d'urgence.

Depuis 2020, nous avons versé plus de 166,9 millions de dollars à la Croix-Rouge canadienne, à l'Ambulance Saint-Jean, à l'Armée du Salut et à l'ACVRS dans le cadre de ce programme. Le financement a permis à ces organisations de développer la capacité nécessaire pour se mobiliser plus rapidement lors d'événements météorologiques extrêmes et déployer un soutien essentiel aux gouvernements locaux sur le terrain.

• (1650)

Pour nous assurer que le Canada est mieux équipé pour faire face aux changements climatiques, nous avons également mis en place une stratégie nationale d'adaptation. Il s'agit d'un plan d'action pansociétal pour guider tous les ordres de gouvernement, les partenaires autochtones et le secteur privé afin de réduire ensemble les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes.

Nous devons reconnaître que les changements climatiques sont réels et qu'ils continuent d'avoir des répercussions sur un plus grand nombre de Canadiens chaque année. Grâce à cette stratégie, nous travaillerons en amont pour nous préparer aux situations d'urgence, pour les atténuer, pour intervenir et pour accélérer le rétablissement tout en renforçant notre résilience. Notre gouvernement s'est engagé à aider toutes les provinces et tous les territoires à accroître leurs capacités.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Madame Gallant, vous disposez de six minutes. Allez-y.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Merci, monsieur le président.

Le Comité a entendu des témoignages sur le corps de volontaires civils de l'Allemagne, THW, qui est activé en cas de situation d'urgence.

Est-ce que le ministre a songé à la façon dont un corps de volontaire, composé de gens de tous les horizons, notamment du domaine des soins infirmiers et de l'ingénierie, pourrait être activé pour aider la population en cas d'urgence ou est-ce que le gouvernement tente de transformer notre armée afin qu'elle ne serve qu'à aider la société civile?

L'hon. Harjit S. Sajjan: En fait, comme le ministre Blair l'a mentionné, les Forces armées canadiennes sont utilisées en dernier recours. Étant donné que les phénomènes météorologiques extrêmes et d'autres urgences ont considérablement augmenté les besoins, nous devons nous assurer d'avoir les capacités adéquates intégrées aux niveaux municipal, provincial et fédéral.

Nous voulons nous assurer d'avoir les bonnes ressources aux bons endroits et au bon moment. Nous étudions activement celle que vous avez mentionnée concernant l'Allemagne. Nous regardons aussi ce qui se fait dans d'autres pays pour voir ce qui sera adapté au nôtre.

Nous allons sillonner le pays pour discuter avec les représentants des provinces et des territoires, surtout à l'échelon local, avec les maires. Je me suis entretenu avec cinq maires aujourd'hui même, et ils m'ont parlé de leurs besoins. Nous voulons nous assurer de tenir compte du caractère unique de chaque province et de chaque territoire.

Mme Cheryl Gallant: C'est excellent.

Puisqu'une attaque par déni de service contre les infrastructures critiques peut rapidement devenir une urgence publique, de quelle façon le centre de commandement pour la planification d'urgence est-il avisé en cas de cyberattaque?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Tout d'abord, ce sont des éléments que nous examinons en cas d'urgence. Je suis heureux que vous abordiez les urgences au sens large parce que, bien souvent, on parle uniquement des feux de forêt et des inondations. Nous devons examiner la situation dans son ensemble.

Non seulement nous examinons la façon de réagir à la cybermenace, mais nous travaillons aussi en étroite collaboration avec le Centre pour la cybersécurité afin de nous assurer que les ressources adéquates sont en place, ce que le ministre de la Défense nationale contrôle évidemment. Cette partie du travail se poursuivra alors que nous songeons à la façon d'utiliser notre système de gestion des urgences partout au pays, non seulement pour les feux de forêt et les inondations, mais aussi pour les situations d'urgence comme les cyberattaques.

Mme Cheryl Gallant: En Ontario seulement, plusieurs hôpitaux ont été la cible de cyberattaques au cours des derniers mois. Comme ces attaques contre les systèmes hospitaliers interrompent les communications, les systèmes électriques et les systèmes de chauffage en même temps, est-ce que votre ministère a un plan d'action pour offrir une aide immédiate?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Nous avons déjà en place un système au sein du CST et du Centre pour la cybersécurité qui nous permet d'intervenir et de fournir du soutien. Plus important encore, il ne s'agit pas seulement de réagir lorsqu'il y a une cyberattaque; il s'agit aussi de prévenir de telles attaques et de veiller à ce que les organisations soient cybersécuritaires.

Mme Cheryl Gallant: Ce dont nous parlons s'ajoute aux cyberattaques. Cela mène très souvent à un problème physique dans les hôpitaux en raison de l'absence de chauffage ou d'électricité, etc. On pourrait faire appel à des renforts pour aider, comme vous l'avez fait pendant la COVID pour les maisons de soins infirmiers.

Y a-t-il un plan en place pour répondre immédiatement à ce type d'urgence, où le premier événement est une cyberattaque, mais ses conséquences exigent l'aide des autorités civiles?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Dans le cas où il faudrait avoir recours à un plus grand nombre de ressources à l'échelon provincial ou municipal, oui, les autorités viendraient à nous.

Mme Cheryl Gallant: En tant que ministre de la Protection civile, avez-vous été informé du plan de gestion des événements de cybersécurité du gouvernement du Canada, qui est entré en vigueur en octobre?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je ne suis pas encore au courant de tout.

Cela étant dit, j'étais ministre de la Défense nationale lorsque nous avons créé le Centre pour la cybersécurité. Je suis très fier de notre travail d'intervention. Je sais que le Centre a répondu à de nombreux événements.

• (1655)

Mme Cheryl Gallant: Pourriez-vous informer le Comité lorsque vous aurez plus d'information?

Pendant six ans, notre ministre de la Défense... Vous avez dû apprendre de vos erreurs dans le cadre de ce rôle. Depuis, vous assumez un nouveau rôle. Qu'avez-vous appris et de quelle façon appliquez-vous ces leçons à votre nouveau poste?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Nous pouvons toujours apprendre et aller de l'avant.

Dans le cadre de mon rôle actuel à titre de ministre de la Protection civile et de l'élaboration de la politique de défense, je veille à ce que les interventions puissent être faites à l'échelon local le plus rapidement possible, puisque les catastrophes d'origine climatique sont de plus en plus nombreuses.

Ce sont là les éléments dont nous tenons compte lorsque nous mettons en place des interventions. Elles ne visent pas seulement les inondations et les feux de forêt.

Mme Cheryl Gallant: Pour revenir à ce que vous avez dit au sujet du Centre canadien pour la cybersécurité, le CST relevait de votre portefeuille en tant que ministre de la Défense. Y a-t-il une ligne de communication directe entre le Centre de la sécurité des télécommunications et le Centre pour la cybersécurité lorsqu'ils sont avisés d'un événement? Combien de temps faut-il pour que le cabinet du ministre de la Sécurité publique sache ce qui se passe et soit en mesure d'élaborer un plan, s'il doit intervenir?

L'hon. Harjit S. Sajjan: En cas d'incident en matière de sécurité, quel qu'il soit, les gens concernés se mettent au travail très rapidement.

Mme Cheryl Gallant: Votre portefeuille de la protection civile compte maintenant un plan. Vous surveillez les cyberévénements en cours et vous avez accès à l'information connexe.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Tout dépend du type d'événement.

Mme Cheryl Gallant: Très bien, merci.

Le président: J'espère que nous pourrions tous apprendre de nos erreurs.

Madame Lambropoulos, vous disposez de six minutes; allez-y.

Mme Emmanuella Lambropoulos (Saint-Laurent, Lib.): Merci, monsieur le président. Je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, d'être avec nous aujourd'hui pour répondre à nos questions.

Comme vous le savez, le ministre Blair a témoigné avant vous, pendant la première partie de la réunion, et il a parlé de la main-d'œuvre humanitaire. Je me demandais si vous pouviez nous parler un peu des façons dont le gouvernement fédéral mise sur ces ressources, en préparant cette main-d'œuvre pour qu'elle puisse éventuellement faire plus de travail en cas de catastrophe naturelle et pour répondre aux besoins ici au pays, afin que les forces armées soient moins sollicitées à l'avenir.

Bien sûr, vous avez dit qu'il s'agissait d'un dernier recours et qu'on ne faisait appel à elles qu'en cas de nécessité absolue, mais est-ce que des mesures sont prises pour veiller à ce que d'autres groupes sur le terrain, comme les travailleurs humanitaires, soient prêts et équipés pour faire face à ces situations?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Le programme de la main-d'œuvre humanitaire que le ministre Blair a mis sur pied est extrêmement important. Nous avons tiré des leçons des catastrophes précédentes... En 2017, lors des feux de forêt de la Colombie-Britannique, la Croix-Rouge et de nombreuses autres organisations non gouvernementales sont intervenues pour offrir du soutien. Cela donne au Centre des opérations du gouvernement une plus grande capacité de se tourner vers d'autres organisations pour intervenir, qu'il s'agisse de la Croix-Rouge, de l'Armée du Salut ou même de Centraide, dans certains cas. Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous avons financé ces organismes en vue de renforcer leurs capacités.

Nous discutons également de la façon dont nous pouvons améliorer la coordination associée à ces types d'urgences et, de façon plus importante, nous discutons aussi des mesures à prendre. Dans une situation d'urgence, il y a l'intervention à l'événement en soi, mais il y a aussi beaucoup d'autres éléments associés à l'évacuation des Canadiens.

Il y a beaucoup de travail connexe et nous voulons nous assurer d'avoir recours aux bonnes organisations qui pourront fournir l'aide appropriée.

Monsieur Bhupsingh, voudriez-vous ajouter quelque chose?

• (1700)

M. Trevor Bhupsingh (sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion des urgences et des programmes, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): Nous voulons vraiment tirer parti de notre expérience avec la main-d'œuvre humanitaire. Nous avons commencé par la Croix-Rouge canadienne, puis nous avons ajouté trois ONG, l'Ambulance Saint-Jean, l'ACVRS — l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage — et l'Armée du Salut.

Nous examinons actuellement la situation relative à la main-d'œuvre humanitaire, dans le but d'ajouter d'autres ONG. Nous étudions la question — pour revenir à ce qui a été dit plus tôt — pour voir s'il y a d'autres éléments que nous pourrions ajouter à cela, notamment une force d'intervention civile. Il y a donc un travail continu d'évaluation de la main-d'œuvre humanitaire actuelle, et notre intention est de renforcer cette fonction dans le but de relâcher la pression qui pèse actuellement sur les Forces armées canadiennes.

Mme Emmanuela Lambropoulos: Merci beaucoup.

Pour ma prochaine question, je vous demanderais d'expliquer au Comité le processus utilisé lorsqu'une province a besoin de l'aide du gouvernement fédéral. Comment ces besoins sont-ils évalués? Selon l'évaluation qui est faite, comment décide-t-on par la suite à qui s'adresser pour obtenir de l'aide? Quelle est la ligne à franchir pour que l'on fasse appel aux forces armées?

Pouvez-vous nous expliquer le processus qui est déclenché lorsqu'une province a besoin d'aide?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Le processus en soi est établi, mais je veux aussi expliquer comment les choses se passent sur le terrain. La situation peut évoluer très rapidement, parce qu'en cas de catastrophe comme une inondation ou un incendie de forêt... On tente de prédire ou de surveiller la situation sur le terrain, et il y a donc des discussions continues.

Le processus en soi est le suivant: lorsqu'une province estime ne pas avoir tous les outils ou la capacité nécessaires pour intervenir, elle présente une demande au gouvernement fédéral, qui est transmise à mon ministère. Ensuite, le Centre des opérations du gouvernement évalue les besoins réels. Nous désignons tout d'abord la situation et le problème à résoudre. Nous ciblons ensuite les ressources nécessaires. Dans certains cas, il s'agit des Forces armées canadiennes; dans d'autres cas, ce sont d'autres organisations. La Garde côtière a été déployée à plusieurs reprises, surtout pendant la saison des feux de forêt. Le Centre détermine ensuite le temps d'itération et les besoins. Ensuite, la demande me parvient. Si le recours aux Forces armées canadiennes est nécessaire, il faut l'approbation du ministre de la Défense nationale, aux fins du déploiement.

Monsieur Bhupsingh, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Trevor Bhupsingh: Pour ce qui est de l'évaluation du ministère, lorsqu'une demande est présentée par une administration — une province ou un territoire —, le Centre des opérations du gouvernement l'examine et l'évalue en fonction de plusieurs critères. Il détermine notamment s'il s'agit d'une demande valide à laquelle nous pouvons répondre et s'il y a des ressources fédérales disponibles qui pourraient être mobilisées, dont les Forces armées canadiennes. Nous examinons la nature de la situation et la façon dont elle évolue, et nous évaluons les capacités et les lacunes de l'administration.

Ensuite, nous examinons les circonstances régionales associées à la demande. Ce que je veux dire par là, c'est que nous examinons

les capacités d'intervention de l'administration. Bien sûr, la capacité varie d'une administration à l'autre.

Le président: Nous en sommes à la fin de l'intervention.

Merci, madame Lambropoulos.

[Français]

Madame Normandin, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Christine Normandin: Monsieur le ministre, je vous remercie de votre présence.

J'aimerais que vous gardiez en tête que mes questions visent à faire la lumière sur la pression qui est présentement mise sur la défense, puisque c'est le sujet principal de notre étude.

Avec les témoins du groupe de témoins précédent, nous avons parlé de la question de la responsabilité des différents paliers de gouvernement lorsqu'il y a une demande pour que les Forces armées canadiennes interviennent. Tout le monde est concerné, tant aux niveaux municipal et au provincial qu'au niveau fédéral.

Qui est vraiment responsable, ultimement, de ne pas avoir agi en amont pour éviter de devoir recourir aux Forces armées canadiennes?

Entre le ministère de la Défense et le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, les responsabilités sont-elles définies? Par exemple, le ministère de la Défense pourrait-il dire que le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile aurait pu en faire davantage avant de recourir aux Forces armées canadiennes?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan: C'est une très bonne question. En fait, c'est exactement ce que nous essayons de faire. Lorsque la question a été examinée lors des consultations auprès des Canadiens sur la politique de défense, il était évidemment important de veiller à ce que les Forces armées canadiennes soient en mesure d'intervenir en dernier recours. Cependant, comme vous l'avez constaté, nous avons fait appel aux Forces armées canadiennes de manière très fréquente. Il est donc important que les intervenants des échelons municipal, provincial et fédéral évaluent les types de ressources qui seront nécessaires étant donné l'augmentation de la fréquence des interventions.

C'est ce que nous sommes en train de développer. Nous tenons des réunions fédérales, provinciales et territoriales partout au pays. Je rencontre également les maires pour savoir quelles ressources seront nécessaires dans chaque province et dans chaque territoire. Nous devons savoir quelles ressources et quelles formations seront requises à l'échelon municipal, provincial et fédéral.

Nous voulons savoir quelles ressources doivent être à quel endroit et à quel moment, et considérer les Forces armées canadiennes à titre de dernier recours seulement. Par exemple, nous examinons actuellement les possibilités en vue d'augmenter le nombre de pompiers disponibles. Il faut bien sûr former plus de pompiers de type 1, mais les Forces armées canadiennes fournissent des pompiers de type 3. Nous devons trouver une façon de former des pompiers de type 2, et nous envisageons diverses options. Il est encore trop tôt pour en parler.

Nous analysons les tâches que l'on a demandé aux Forces armées canadiennes de faire et qui auraient pu être réalisées par d'autres, et nous voulons que le recours aux Forces ne se fasse que dans la nécessité absolue. Par exemple, il y a certaines choses que seules les Forces peuvent faire, notamment les évacuations. Dans les cas où il faut procéder à une évacuation très rapide et où nous n'avons pas le temps d'obtenir des aéronefs, nous voulons être en mesure de mobiliser nos ressources rapidement. Les Forces armées canadiennes ont aussi la capacité de voler de nuit, et ces activités dans les régions éloignées sont également très importantes.

Nous allons réaliser cette évaluation et, de façon plus importante, nous voulons nous exercer dans ce domaine. Ainsi, non seulement nous aurons moins recours aux Forces armées canadiennes, mais nous pourrons aussi éviter les situations d'urgence qui dépassent les capacités des municipalités ou des provinces.

• (1705)

[Français]

Mme Christine Normandin: Merci, monsieur le ministre.

Je reviens à l'interaction entre le ministère de la Défense et le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Le premier peut-il tenir le second responsable de ne pas avoir assez investi dans des mesures d'atténuation ou de prévention ou de ne pas avoir mis en place un plan adéquat qui aurait permis d'éviter le recours aux forces armées?

Cette interaction entre les deux ministères existe-t-elle sur le plan fédéral?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan: Il y a toujours des discussions en cours sur ce qui est nécessaire. Je dirais qu'étant donné que le ministre Blair est maintenant ministre de la Défense et qu'il a commencé à s'occuper de ce portefeuille, il a une très bonne idée des besoins réels. Nous avons pu avoir de très bonnes discussions directement.

Ce qui est probablement le plus important, c'est que les interventions en cas de catastrophe se font toujours à l'échelle provinciale. Si vous regardez les décennies précédentes, ce sont les provinces qui se sont occupées de la question. Nous devons nous assurer que les mesures d'atténuation, d'adaptation et de prévention appropriées sont prises à l'échelle provinciale. Pour l'heure, nous analysons les genres de ressources qui seront nécessaires.

Nous ne voulons pas nous concentrer juste sur l'intervention. Oui, il faut pouvoir intervenir, mais nous devons nous demander ce que nous devons faire pour prévenir les catastrophes. Par exemple, si nous devons examiner certains des feux qui ont ravagé les forêts au cours de la dernière saison, où ont-ils commencé? Si l'intervention avait été plus rapide dans un certain secteur, aurait-on pu éviter que la catastrophe prenne de l'ampleur?

L'une des choses importantes que nous faisons actuellement, c'est de former les pompiers au sujet des incendies en milieu périurbain. On a constaté une pénurie de pompiers au cours des années précédentes, alors on en forme davantage à l'heure actuelle. Il y aura plus de pompiers qui savent comment empêcher les incendies de s'étendre aux structures.

Le président: Soyez très bref, s'il vous plaît.

[Français]

Mme Christine Normandin: Un peu plus tôt, le ministre de la Sécurité civile d'une province nous disait que, si le fédéral finançait davantage les provinces, on aurait moins recours aux forces armées.

Êtes-vous d'accord sur cette assertion?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan: C'est une responsabilité partagée, qui incombe tant à l'échelle municipale et provinciale, en ce qui concerne les genres de ressources qui seront nécessaires, qu'à l'échelle fédérale.

Nous avons toujours réagi, surtout dans le cadre des accords d'aide financière en cas de catastrophe, où, au chapitre du rétablissement, le gouvernement fédéral couvre 90 % des dépenses admissibles. Nous devons tous être en mesure d'examiner les ressources dont nous aurons besoin pour offrir du soutien. De nombreux ministères participeront à cette initiative à l'échelle fédérale et provinciale.

• (1710)

Le président: Je vous remercie beaucoup, madame Normandin.

Avant d'accorder la parole à Mme Mathysen pour six minutes, je voudrais savoir s'il existe une manière simple et conviviale de nous expliquer la différence entre un pompier de niveau 1, 2 et 3. De quoi s'agit-il?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Monsieur Bhupsingh, voulez-vous répondre à cette question?

Je peux vous donner ma réponse rudimentaire, mais...

M. Trevor Bhupsingh: C'est vraiment une affaire de danger et de risque, monsieur le président.

Nous pouvons vous expliquer les responsabilités de niveau 1, 2 et 3.

Le niveau 1 est évidemment le niveau le plus risqué et le plus dangereux, là où les gens luttent contre les incendies.

Le niveau 3 comporte davantage de fonctions de soutien en matière de lutte contre les incendies, comme le déboisement ou une panoplie de tâches qui ont un lien avec des incendies.

Il s'agit d'un système à plusieurs niveaux, où les pompiers de niveau 1 sont les plus exposés aux risques et aux dangers d'incendie.

Le président: D'accord.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Pour que vous sachiez ce qu'est le niveau 1, les pompiers ont la bonne expérience et une équipe qui peut être déployée qu'ils sont capables de gérer. Les pompiers de niveau 2 possèdent plus d'expérience et peuvent aller combattre les flammes, mais ils ont besoin d'un chef ayant le bon niveau d'expérience pour les diriger.

L'intervenant de niveau 3 fait ce que les Forces armées canadiennes feraient. Il s'occupe du nettoyage. Lorsque les Forces armées canadiennes se déploient dans ce genre de situation, cela libère les pompiers de niveau 1 et 2 pour qu'ils puissent combattre les autres incendies pendant que les Forces armées canadiennes se chargent du nettoyage.

Le président: D'accord. Cette réponse nous aide. J'espère qu'elle aide aussi d'autres membres, car je ne savais pas de quoi il en retournait.

Vous disposez de six minutes, madame Mathyssen.

Mme Lindsay Mathyssen: Merci, monsieur le président.

Bien entendu, les peuples autochtones du Canada sont très souvenant aux premières lignes des changements climatiques, et ils comptent sur le gouvernement fédéral pour les aider, à l'instar de toutes les autres communautés et d'autres parties concernées, afin d'atténuer les catastrophes naturelles.

J'ai reçu des chiffres fournis par ma collègue, la députée Ashton, par suite d'une question inscrite au Feuilleton. Depuis que les libéraux sont arrivés au pouvoir, ils ont versé 388,3 millions de dollars aux communautés des Premières Nations pour les aider dans leurs efforts d'atténuation et de prévention des catastrophes naturelles. Par ailleurs, 788,7 millions de dollars ont été dépensés pour évacuer les Premières Nations et intervenir en situation d'urgence.

Maintenant, d'aucuns supposent qu'il faudrait dépenser plus pour la prévention que pour l'évacuation. Il est certain qu'un grand nombre de nations autochtones, de Premières Nations, ont besoin de ce soutien et, de fait, supplient le gouvernement de fournir cette aide afin d'atteindre le niveau adéquat de préparation.

Notre comité a beaucoup discuté des réductions potentielles qui s'annoncent. L'APN estime qu'il faudra au gouvernement fédéral 350 milliards de dollars pour honorer sa promesse et assumer sa responsabilité de combler d'ici 2030 l'écart en matière d'infrastructure que connaissent les Premières Nations.

La question ici est la suivante: vu cette préoccupation et ces réductions potentielles, pouvons-nous entendre de votre part aujourd'hui la promesse et l'engagement nets que le financement augmentera pour les dirigeants des Premières Nations des quatre coins du pays, et que le financement accordé aux efforts d'atténuation des catastrophes ne sera pas réduit, surtout dans les communautés nordiques, rurales et éloignées?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je peux évidemment vous parler de la préparation et des interventions en ce qui concerne les situations d'urgence. Depuis 2017, les communautés des Premières Nations nous ont fait part de nombreuses préoccupations quand les Forces armées canadiennes sont intervenues lors d'incendies de forêt en Colombie-Britannique et que de nombreuses villes étaient menacées. Elles estimaient que leurs connaissances ou leurs ressources n'étaient pas utilisées.

Beaucoup de travail a été fait pour soutenir les interventions dirigées par les Autochtones en situation d'urgence, mais d'après ce que je vois à l'heure actuelle, ce n'est pas égal dans toutes les provinces. Ce que je peux vous dire, c'est que le financement sera versé par l'entremise de Services aux Autochtones Canada. Dans le cadre de mes consultations, je rencontre également des dirigeants autochtones de partout au pays. La Première Nation Tk'emlúps constitue un bon exemple. Cette nation cherche non seulement à s'unir à différentes communautés des Premières Nations pour créer un centre

d'évacuation, mais aussi à déterminer à quoi ressemblerait la force d'intervention et l'utilisation de ses connaissances. Cela fait partie du plan. Je ne peux pas vous donner les chiffres exacts. Ces renseignements viendraient de Services aux Autochtones Canada, mais nous examinons la question de façon générale.

Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai rencontré une entreprise composée de 13 groupes des Premières Nations du Yukon qui forment des pompiers de type 1. Nous examinons tous les aspects, non seulement pour déterminer la meilleure façon d'utiliser leurs connaissances, mais surtout pour nous assurer d'avoir de bons plans d'intervention pour leurs communautés.

• (1715)

Mme Lindsay Mathyssen: Pour l'instant, si ce n'est pas 350 milliards de dollars, ce serait une réduction. Voilà ce qui les préoccupe, au bout du compte.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je peux parler du plan d'intervention. À cet égard, je pense que c'est beaucoup mieux maintenant que par le passé. Je dois obtenir plus d'information d'autres provinces. Je ne les ai pas toutes visitées, mais j'ai rencontré des dirigeants autochtones dans toutes les régions du pays jusqu'à présent. Ce travail se poursuivra.

Mme Lindsay Mathyssen: Je tiens à souligner que vous avez parlé des affaires et des services entre la Couronne et les Autochtones, mais lorsque ces derniers s'adressent à ce ministère également, il les renvoie au vôtre. Ce jeu de va-et-vient est particulièrement éprouvant pour ces nations.

Vous avez parlé des pompiers et des niveaux 1, 2 et 3. Le fait que ces pompiers, quel que soit leur niveau, soient dotés d'équipement toxique a été porté à mon attention à maintes reprises. Dans tout ce qu'ils doivent affronter dans l'environnement, ces pompiers, qu'ils soient de niveau 1 ou 3 ou je ne sais quoi encore, inspirent souvent de la fumée toxique, et l'équipement censé les protéger les tue.

J'aimerais que vous me disiez directement ce qui est fait pour régler ce problème et pour faire tout ce qu'il est possible de faire pour que ces pompiers ne soient pas dotés d'un équipement qui est censé les protéger, mais qui, je le répète, finit par leur causer plus de tort.

L'hon. Harjit S. Sajjan: J'essaie de me rendre dans chaque zone sinistrée pour pouvoir parler à certains pompiers, comme je l'ai fait cette année. Je n'ai pas entendu parler directement de ce problème, mais si c'est une préoccupation, je vais certainement examiner la question et la soulever à la réunion provinciale-territoriale. Chaque province a son propre système en ce qui concerne la lutte contre les incendies et le type d'équipement nécessaire.

J'ajouterais également qu'on se préoccupe aussi du fait que l'augmentation des incendies de forêt et des interventions a des répercussions sur la santé mentale des pompiers. Ils sont ballottés d'une urgence à l'autre. Ils ont moins de temps libre et ils sont loin de leur famille. C'est un autre sujet que je vais aborder également.

Le président: Merci, madame Mathyssen.

Je tiens à réitérer sa préoccupation au sujet de l'équipement. Des preuves alarmantes montrent que cet équipement cause de graves types de cancer chez ces genres d'intervenants. À mesure que le nombre d'incendies s'accroît, il est presque inévitable que le nombre de personnes exposées augmente. Je crois qu'elle a bien fait valoir son point de vue.

Monsieur Kelly, vous disposez de cinq minutes.

M. Pat Kelly: Je vous remercie.

Votre gouvernement a annoncé des compressions de 1 milliard de dollars au ministère de la Défense nationale. Êtes-vous préoccupé par la capacité des Forces armées canadiennes de prêter main-forte au pouvoir civil, compte tenu des compressions que votre gouvernement leur impose?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je pense que le ministre Blair a déjà abordé cette question directement, car il s'agit de son portefeuille. Ce que je peux vous dire, c'est que chaque fois que les Forces armées canadiennes ont été appelées, elles ont pu intervenir.

M. Pat Kelly: Il a abordé la question, et je vous demande si, à titre de ministre de la Protection civile, vous pensez que le fait que le budget du ministère de la Défense soit amputé de 1 milliard de dollars nuira à votre capacité de vous acquitter de vos responsabilités.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je suis sûr que si on a besoin des Forces armées canadiennes, elles pourront intervenir.

M. Pat Kelly: Vos plans reposent-ils sur la présomption qu'il y aura probablement des appels supplémentaires et que le nombre de demandes aux FAC augmentera dans les années à venir?

L'hon. Harjit S. Sajjan: C'est difficile à prévoir. Je dirais que la fréquence... que ce soit ou non les Forces armées canadiennes qui interviennent, il y aura souvent des situations d'urgence. Quant à savoir si on aura plus besoin qu'avant des Forces armées canadiennes, c'est difficile à dire pour l'instant, mais il est facile de supposer, vu ce qu'il s'est produit dans le passé, que les Forces armées canadiennes pourraient être appelées à intervenir.

M. Pat Kelly: Vous avez parlé de certaines des façons dont les Forces armées canadiennes aident les secours d'urgence en cas de catastrophe en fournissant des aéronefs et des capacités de transport aérien. Pourtant, votre gouvernement réduit le budget de ce ministère. Comment ces compressions vous permettront-elles, à vous et à votre équipe, de mieux vous préparer en vue du moment où le pouvoir civil aura besoin d'aide?

• (1720)

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je pense que le ministre Blair a répondu assez directement à cette question. Le gouvernement entend faire des économies au chapitre des consultations, des études diverses et des frais de voyage. Aucune réduction n'est prévue du côté opérationnel.

M. Pat Kelly: Nous pouvons parler de l'aspect opérationnel et du fait que les forces ne dépensent même pas l'argent accordé par le Parlement, mais...

Le ministre Blair a donné une réponse assez franche à ma question. Il a admis que les compressions au ministère de la Défense nationale ne permettront pas d'honorer les responsabilités ou d'atteindre les objectifs du ministère.

Compte tenu de tous les besoins concurrents des FAC, le chef d'état-major de la défense a déclaré que nous étions dans le contexte de menace le plus urgent depuis 1939. Les déploiements tendent à augmenter au pays. Il y a une crise en ce qui concerne le recrutement et le maintien en poste.

Comment la réduction de 1 milliard de dollars du budget de ce ministère pourrait-elle être sans incidence sur votre capacité d'assurer la sécurité des Canadiens?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Ce que je peux dire du côté de la préparation aux situations d'urgence, c'est que dans le cadre des tra-

vaux en cours, nous pouvons compter sur le fait que si on a besoin des Forces armées canadiennes, elles auront la capacité d'intervenir.

M. Pat Kelly: D'accord. Diriez-vous que les Forces armées canadiennes continueront de composer avec la situation et de faire plus avec moins?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Non. Ce que je dis, c'est que si on a besoin des Forces armées canadiennes, elles ont la capacité d'intervenir, comme le ministre Blair l'a indiqué de façon claire et nette.

M. Pat Kelly: Cela ne tient pas compte de la réduction de 1 milliard de dollar apportée au budget du ministère.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je tends à être en désaccord avec cette affirmation, car je pense que le ministre Blair a répondu à cette question très directement.

M. Pat Kelly: En ce qui concerne la crise relative au maintien en poste et au recrutement, on craint qu'il n'y ait peut-être pas suffisamment de personnel pour les opérations au pays s'il faut faire un déploiement à l'étranger. Êtes-vous préoccupé par le nombre de militaires disponibles si on a besoin d'eux simultanément à l'étranger et au pays...?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je pense que le ministre Blair a déjà abordé la question. Si vous avez d'autres questions à lui poser...

M. Pat Kelly: Il n'a pas abordé la question dans notre...

L'hon. Harjit S. Sajjan: Alors je pense que vous devriez lui poser ces questions.

M. Pat Kelly: D'accord. Il faut planifier la préparation aux situations d'urgence, par contre.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Oui.

M. Pat Kelly: En avez-vous parlé avec le ministre?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Régulièrement.

M. Pat Kelly: Il vous a assuré qu'il dispose du personnel.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Oui.

M. Pat Kelly: Malgré le fait que 16 000 postes ne sont pas pourvus et que 10 000 militaires ne peuvent pas être déployés?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Ce que je peux dire, c'est que si les Canadiens ont besoin du soutien des Forces armées canadiennes et qu'aucune autre ressource ne peut faire ce que les Forces armées canadiennes peuvent faire, on fera appel aux Forces armées canadiennes. Je suis persuadé qu'elles seront en mesure d'intervenir.

Le président: Je vous remercie, monsieur Kelly.

Madame Lalonde, vous disposez de cinq minutes.

Mme Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, monsieur le ministre, de vous joindre à nous. C'est un réel plaisir de vous voir aujourd'hui. Je me souviens très bien qu'il y a quelques années, dans votre ancien rôle, nous avons eu le bonheur de travailler ensemble pour soutenir certains efforts en Ontario.

Je veux vous faire changer légèrement de sujet. Vous assumez un nouveau rôle. En vous appuyant sur l'expérience et l'expertise que vous avez acquises, dites-moi quelle est la principale cause du recours accru aux Forces armées canadiennes pour intervenir dans le cadre d'opérations nationales.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Les interventions ont principalement eu lieu lors d'inondations et d'incendies de forêt extrêmes découlant des changements climatiques.

Mme Marie-France Lalonde: Comme vous l'avez souligné, nous assistons à une augmentation du nombre de catastrophes liées au climat. Je pense que nous pouvons collectivement...

J'ai eu le plaisir de rencontrer des membres des FAC la semaine dernière. Ils m'ont révélé... Je pense qu'ils sont toujours enchantés d'intervenir, mais les forces constituent le dernier recours, et c'est certainement important.

Le gouvernement fédéral [*inaudible*] pour réduire le risque que pose l'augmentation du nombre de catastrophes liées au climat pour les Canadiens?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je suis heureux que vous posiez la question, car c'est la principale priorité de notre ministère en matière de protection civile.

Je tiens à souligner que tout a commencé par les inondations du mois de mars, et que les incendies de forêt sont venus s'y ajouter. À certains endroits, comme dans les Territoires du Nord-Ouest, la communauté a été frappée par des inondations extrêmes et des incendies de forêt. N'oublions pas l'ouragan.

Pendant cette période, nous nous sommes concentrés sur l'intervention et le rétablissement. Aujourd'hui, nous cherchons également à analyser toutes les zones où nous avons subi des catastrophes extrêmes, afin de voir quels types de mesures de prévention nous pouvons mettre en place. Il y a les mesures d'atténuation des risques. Les mesures d'adaptation seront également importantes. Nous discutons avec les maires pour savoir quel type de formation sera nécessaire dans leur municipalité, et ce qu'ils devront faire différemment.

Dans certains cas, comme à West Kelowna, on discute bien sûr des coupe-feu. Comme les maisons sont construites plus près des forêts, quels types de coupe-feu sont nécessaires? Les municipalités font leurs calculs.

Même dans les communautés rurales, on parle davantage d'infrastructures. Les lignes de communication sont un élément clé, tout comme les routes et les voies ferrées pour les chaînes d'approvisionnement. Tout ce travail est en cours.

Nous savons que les catastrophes provoquées par les changements climatiques seront sans doute pires. Que pouvons-nous faire pour prévenir ou réduire les conséquences de ces catastrophes afin de ne pas avoir à intervenir autant? Nous allons devoir adapter notre intervention. C'est ce sur quoi nous nous concentrons actuellement: que pouvons-nous prévenir?

Pour ce qui est de l'intervention, l'essentiel est de placer les bonnes ressources au bon endroit et au bon moment.

Pour ce faire, nous devons avoir une bonne connaissance de la situation. Imaginons, par exemple, un incendie de forêt comme celui qui s'est produit dans les Territoires du Nord-Ouest et à Yellowknife. À chaque niveau, nous nous employons déjà à examiner les ressources pour nous assurer qu'il n'y a pas de faille dans l'intervention. Cela se fera toujours, mais ce que nous faisons maintenant en plus, c'est d'examiner ce qui aurait pu être fait ou ce que nous devons faire pour éviter qu'une petite ville subisse ces conséquences ou pour prévenir l'évacuation. Ce sera la clé.

• (1725)

Mme Marie-France Lalonde: Je vous remercie beaucoup de la réponse.

Comme je l'ai mentionné, j'ai eu le plaisir la semaine dernière de discuter avec des membres de nos forces armées. Je vais les féliciter, car c'est important.

Comme nous leur demandons d'être là en dernier ressort, la stratégie de retrait n'est pas toujours évidente pour eux. Je tiens à les saluer et à les remercier pour leur excellent travail.

À ce sujet, pendant la phase de rétablissement après une catastrophe, quel genre d'aide le gouvernement fédéral fournit-il?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Tout d'abord, les Forces armées canadiennes ne devraient être sur le terrain que pour l'intervention d'urgence. Lorsque les ressources provinciales sont en mesure de faire face à la situation, c'est à ce moment-là que les forces armées doivent se retirer. J'ai déjà eu de nombreuses discussions à ce sujet, et maintenant, en tant que ministre de la Protection civile, j'ai les mêmes attentes.

En ce qui concerne le rétablissement, il est important que nous travaillions en étroite collaboration avec la province sur le type de soutien qui sera nécessaire dans le cadre de l'Accord d'aide financière en cas de catastrophe, en particulier pour les gens qui ont perdu leur maison ou leur entreprise. Vous pouvez imaginer leur anxiété.

Nous avons mis en place des ressources pour que les gens sachent ce qui est nécessaire, parfois jusqu'au niveau municipal, afin que tout soit clair. Les municipalités doivent faire une demande auprès de la province, et une fois que la province nous a soumis la demande, nous fournissons le soutien nécessaire.

Bien évidemment, nous avons une relation un peu unique avec les territoires. Nous voulons nous assurer qu'ils bénéficient plus rapidement du soutien approprié, et nous y travaillons également.

Mme Marie-France Lalonde: Je vous remercie beaucoup.

Ma dernière question est la suivante: comment le gouvernement fédéral procède-t-il pour évaluer les risques que font courir aux Canadiens les phénomènes météorologiques extrêmes? Je pense que c'est très important.

L'hon. Harjit S. Sajjan: Nous avons... J'oublie le nom du programme. Est-ce le SNAP, le Système national d'alertes au public?

Le président: C'est en fait la dernière question et la dernière réponse. Je suis désolé. Pourriez-vous répondre dans le cadre d'une autre question?

Madame Normandin, allez-y pendant deux minutes et demie.

[*Français*]

Mme Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Sajjan, vous avez été ministre de la Défense nationale de 2015 à 2021.

Le recours aux Forces armées canadiennes, dans le contexte d'urgences climatiques, était-il déjà un enjeu à l'époque?

[*Traduction*]

L'hon. Harjit S. Sajjan: Oui. Ma première expérience de déploiement des Forces armées canadiennes pour une catastrophe naturelle est survenue en fait lors des inondations à Winnipeg, lorsque je servais. J'ai donc pu voir de première main ce qui est nécessaire, et surtout, à quel point les membres des forces armées sont fiers d'intervenir.

Lorsque j'étais ministre de la Défense, je voulais m'assurer que les Forces armées canadiennes sont déployées pour faire le travail que personne d'autre n'est en mesure de faire. Nous avons parfois des discussions à ce sujet. Parallèlement, nous voulions que les Canadiens bénéficient de la bonne intervention. Il arrive parfois que les forces armées ne soient pas les mieux placées pour intervenir, même si elles peuvent le faire rapidement.

Nous avons des discussions à ce sujet, et le Centre des opérations du gouvernement joue un rôle très important pour veiller à ce que ce soit bien fait.

• (1730)

[Français]

Mme Christine Normandin: À cette époque, vous seriez-vous attendu à certaines choses de la part du ministre de la Protection civile, qui était quelqu'un d'autre à l'époque?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je m'excuse. Pourriez-vous répéter la question?

[Français]

Mme Christine Normandin: Pendant que vous étiez vous-même ministre de la Défense nationale, aviez-vous des attentes envers le ministre de la Protection civile lorsqu'il y avait des demandes de recours aux Forces armées canadiennes?

[Traduction]

L'hon. Harjit S. Sajjan: À cette époque, le portefeuille du ministre de la Protection civile n'existait pas. C'était en fait le ministre de la Sécurité publique, mais c'était la même chose.

Oui, nous avons d'importantes discussions sur les attentes... encore une fois, il fallait s'assurer que le travail allait être fait, et que les forces armées allaient être déployées pour ce qu'on avait besoin qu'elles fassent.

Nous avons souvent des discussions... La question du retrait était un peu plus difficile, car on recevait de nouvelles demandes pour exécuter des travaux que beaucoup d'autres groupes de travailleurs étaient en mesure de faire. La stratégie de retrait est donc d'une grande importance. De cette façon, les membres des forces armées peuvent retourner à leur rôle d'entraînement.

Le président: Je vous remercie.

Madame Mathysen, vous avez deux minutes et demie.

Mme Lindsay Mathysen: Pour reprendre le fil là où je l'ai laissé au sujet de l'équipement toxique — des agents cancérogènes — pour les pompiers, j'étais ravie de voir que le projet de loi C-224 de Sherry Romanado, que vous avez appuyé également, s'applique dans ce cas. Je veux m'assurer que nous investissons comme il se doit et que cela fait partie d'un plan global visant à aider les gens qui — en plus de nos hommes et nos femmes en uniforme dans les Forces armées canadiennes — mettent leur vie en danger, afin de les aider à éliminer cet équipement toxique en appuyant ce projet de loi comme vous l'avez fait.

J'aimerais aussi vous demander ce qui suit. Le gouvernement a promis de former 1 000 nouveaux pompiers communautaires et d'investir dans leur équipement. Encore une fois, pour faire le lien avec ma question précédente, le gouvernement fédéral a-t-il financé directement la formation de 1 000 nouveaux pompiers communautaires, et combien avez-vous dépensé pour cet équipement précis?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Oui, nous investissons dans la formation de 1 000 pompiers. C'est en fait RNCan, Ressources naturelles Canada, qui s'en occupe, qui en est responsable. Je n'ai pas le nombre exact qui a déjà été formé...

Mme Lindsay Mathysen: Pourriez-vous nous fournir le nombre exact, monsieur le ministre?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Oui, je peux vous fournir cette information.

Je peux vous dire que la grande leçon que j'ai apprise lorsque je suis allé rencontrer de nombreux pompiers, c'est qu'ils ont besoin de formation au niveau supérieur. J'ai rencontré certains responsables du cours. Le gouvernement fédéral finance le cours dont les pompiers ont besoin dans les postes de premier plan. L'intervention s'en trouve ainsi renforcée.

On peut avoir autant de pompiers qu'on veut, mais il faut aussi avoir des meneurs et des gens qui disposent des bonnes aptitudes pour pouvoir prendre la tête d'un groupe de 20 ou 30 pompiers pour les déployer sur le terrain.

C'est un type de formation très important qui doit être intégré dans le système pour pouvoir intervenir de manière efficace.

Mme Lindsay Mathysen: D'accord, mais l'annonce concernait aussi l'équipement. On mettait l'accent sur cet équipement toxique. Veille-t-on à ce que le financement promis par le gouvernement serve à l'achat d'équipement sans danger?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Je peux dire que le ministre Wilkinson... J'ai assisté à l'annonce de l'accord avec la Colombie-Britannique et diverses autres provinces. Je vais trouver quelles provinces exactement ont signé l'accord pour de l'équipement supplémentaire pour les pompiers.

Le président: Je vous remercie, madame Mathysen.

Monsieur Bezan, vous avez cinq minutes.

M. James Bezan: Je vous remercie, monsieur le président.

Monsieur le ministre, bon retour parmi nous. Vous nous apportez un point de vue unique. Vous êtes un ancien combattant, vous avez servi dans des opérations nationales et dans l'aide aux autorités civiles. Vous avez été ministre de la Défense, et vous êtes maintenant ministre de la Protection civile.

Quand les provinces appellent, je présume que c'est vous qu'elles appellent quand elles ont besoin que le ministère de la Défense nationale, les Forces armées canadiennes, intervienne et les aide.

L'hon. Harjit S. Sajjan: S'agit-il d'une question, monsieur?

M. James Bezan: Les provinces vous appellent lorsqu'elles ont besoin d'aide.

L'hon. Harjit S. Sajjan: J'ai les numéros de téléphone de la plupart de mes homologues. Nous nous parlons, oui. Toutefois, ce qui est le plus important, c'est de veiller à ce que les centres des opérations d'urgence communiquent entre eux, et c'est ce que le Centre des opérations du gouvernement fait avec brio.

M. James Bezan: Toutefois, la décision de déployer les forces armées et de fournir l'aide demandée aux autorités civiles, aux provinces et aux municipalités, relève de vous.

• (1735)

L'hon. Harjit S. Sajjan: La demande d'aide, oui, relève de...

M. James Bezan: On se demande toujours, et c'est la grande préoccupation, si les Forces armées canadiennes sont sous-financées. Lorsqu'elles sont déployées pour remplir des sacs de sable, lutter contre des incendies, aider lorsqu'il y a des ouragans ou d'autres catastrophes naturelles, qui paie pour cela?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Évidemment, les fonds proviennent du budget régulier.

M. James Bezan: Les fonds proviennent du budget des Forces armées canadiennes et non du budget de la Protection civile.

L'hon. Harjit S. Sajjan: C'est exact.

M. James Bezan: Les fonds ne devraient-ils pas provenir du budget de la Sécurité publique?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Lorsque le niveau d'intervention nécessite leur participation, les unités d'intervention immédiate qui sont mises sur pied le sont pour répondre à ce niveau d'intervention. Si plus de fonds sont nécessaires, le ministre de la Défense nationale en discutera avec ses homologues.

M. James Bezan: Le ministère de la Sécurité publique administre les Accords d'aide financière en cas de catastrophe avec les provinces et prend la décision après que les provinces ont payé pour tous les dommages, et payé les municipalités et les particuliers pour les dommages causés par la catastrophe naturelle. C'est votre ministère qui prend alors la décision finale au sujet du montant inscrit sur le chèque.

A-t-on déjà pensé à retenir, ou existe-t-il un pouvoir pour le faire, les fonds dépensés par les forces armées, plutôt que de les transférer à la province?

L'hon. Harjit S. Sajjan: C'était le cas auparavant, mais le gouvernement a décidé de ne pas procéder de cette façon. Nous voulons nous assurer que, dans les situations d'urgence, les Canadiens peuvent avoir confiance que nous allons intervenir.

C'est une règle que nous appliquons toujours depuis.

M. James Bezan: En ayant supprimé cette exigence et en ne demandant pas aux provinces de payer les coûts du déploiement des forces armées et de leur matériel lors de catastrophes naturelles et de l'opération LENTUS, en absorbant ces coûts au lieu d'en tenir compte dans les paiements au titre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, ne croyez-vous pas que cela incite les provinces à demander plus rapidement au gouvernement fédéral de déployer les forces armées, au lieu de prendre le temps de réfléchir soigneusement aux montants et de se demander si elles souhaitent vraiment que les forces armées interviennent, ou s'il serait préférable pour elles d'investir dans leurs capacités d'intervention, soit en achetant du nouvel équipement ou en embauchant plus de personnel?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Lorsqu'il y a une situation d'urgence, la question financière n'a jamais été soulevée; les discussions portaient toujours sur l'intervention. Je pense qu'il est important pour les Canadiens de savoir que l'on interviendra.

Je dirais que les provinces et les territoires ont examiné et modifié leurs plans. En fait, lorsque je suis allé en Alberta, j'ai été très impressionné par le système que la province a mis en place. Je sais que la Colombie-Britannique a aussi beaucoup accru sa capacité d'intervention.

Ce qu'il faut, c'est s'assurer que les bonnes ressources et le bon financement sont en place aux divers niveaux. C'est sans doute l'élément le plus important. Lors d'une situation d'urgence, c'est au niveau local que les premières interventions sont mises en place.

Puis, nous devons veiller à ce que la province puisse intervenir et combler le vide. Puis, au niveau fédéral, nous devons être prêts à intervenir si les provinces ne disposent pas du soutien nécessaire.

M. James Bezan: Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le fait d'avoir un mécanisme de recouvrement des coûts dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de catastrophe pour absorber le coût du matériel, du temps et des ressources dépensés par les forces armées pour lutter contre les catastrophes naturelles lorsqu'elles sont appelées pour intervenir en vertu de la partie VI de la Loi sur la défense nationale, ou si on pouvait avoir un mécanisme de partage des coûts, dans l'ensemble, le gouvernement fédéral et les provinces pourraient tous les deux se doter d'un meilleur équipement et de meilleures ressources?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Les leçons apprises nous permettent de répondre à la question de l'amélioration des ressources et des systèmes au niveau provincial. La dernière chose que l'on voudrait, c'est d'introduire des réserves qui feraient en sorte que quelqu'un dans une province ne voudrait pas demander l'aide du gouvernement fédéral en raison de son coût.

Le président: Je vous remercie, monsieur Bezan.

Monsieur Collins, vous avez les cinq dernières minutes.

M. Chad Collins: Je vous remercie, monsieur le président. Je re prends là où M. Bezan s'est arrêté.

J'ai demandé au ministre Blair comment on s'assure que nos partenaires provinciaux et municipaux se présentent à la table en disposant du bon niveau de ressources.

Je viens du secteur municipal. J'ai passé 26 ans au conseil municipal de Hamilton, et nous passions en revenu notre plan d'intervention en cas d'urgence une fois par année. Nous devons disposer de ressources suffisantes pour être suffisamment préparés au cas où nous serions appelés à le mettre en œuvre.

Monsieur le ministre, voici ma question. Comment vous coordonnez-vous avec l'autre ministre pour vous assurer que nos partenaires provinciaux arrivent à la table en disposant du niveau approprié de ressources?

Le ministre a été très clair. Il a donné l'exemple de l'intervention dans les centres de soins de longue durée en Ontario pendant la pandémie, où nous n'avons pas été les derniers appelés...

• (1740)

L'hon. Harjit S. Sajjan: J'étais à la Défense nationale à ce moment, alors je m'en souviens très bien.

M. Chad Collins: ... mais plutôt les premiers dans ce cas. Nous devrions être les derniers appelés.

Je pense que le problème est précisément lié aux compressions provinciales. Cela témoigne de différents problèmes que la province, sous divers gouvernements de différentes allégeances, a connus au fil des ans dans ses centres de soins de longue durée. Je pense que cela témoigne de toute la question du manque de préparation.

À ce sujet, puis-je avoir votre opinion sur le rôle que joue le gouvernement fédéral pour s'assurer — en créant sans doute de saines tensions avec les autres ordres de gouvernement — que les provinces allouent suffisamment de ressources à leurs plans et à leur mise en œuvre?

L'hon. Harjit S. Sajjan: C'est une excellente question. Je dirais que ces situations d'urgence ont secoué, je pense, tous les Canadiens, en particulier au niveau provincial.

J'ajouterais que les provinces doivent disposer des bonnes ressources au bon moment. Demander l'aide du fédéral, qui intervient en différé, n'aide pas vraiment les gens sur le terrain. Les discussions que nous avons, selon la nature de l'urgence, portent sur les ressources qui sont nécessaires et à quel niveau. C'est l'élément moqueur qui détermine qui doit investir et dans quoi.

Je pense que dans notre fédération, les provinces sont responsables de leurs mesures d'urgence, et il faut que ce soit ainsi, car nous ne pouvons pas avoir des mesures d'intervention standardisées. Le Canada est unique, chaque province l'est et même les régions au sein des provinces le sont. C'est ce sur quoi les discussions doivent porter. On dit aussi que si elles n'investissent pas, elles ne pourront pas intervenir pour aider les Canadiens.

Je dirais que la pandémie a secoué les dirigeants d'un bout à l'autre du pays.

M. Chad Collins: Le ministre Blair a été très clair lorsqu'il a fourni des renseignements sur les budgets des Forces armées canadiennes liés à l'opération Lentus. Ces chiffres ont augmenté, compte tenu du nombre de fois où nous avons dû intervenir.

Puis-je demander à votre ministère, en particulier, comment le processus budgétaire a changé à l'interne, et quelles ressources supplémentaires votre ministère a apportées, sachant que ces événements se produisent plus fréquemment qu'avant et qu'il faut prévoir plus de personnel, plus d'équipement et, par extension, plus de planification?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Cette question comporte plusieurs éléments. Tout d'abord, nous sommes aux prises avec l'ensemble de la catastrophe climatique depuis un certain temps. Lorsque le premier ministre a créé ce portefeuille, il a voulu mettre l'accent sur la nomination d'un ministre chargé de veiller à ce que nous soyons prêts à faire face à des situations. Lorsque ministre Blair a commencé ce travail, il ne s'agissait pas seulement d'apporter une réponse, mais aussi d'assurer la préparation nécessaire.

D'une manière générale, nous examinons les besoins de financement pour la prévention et l'atténuation des situations. Si nous faisons face à un type de catastrophe, nous devons être en mesure d'y répondre.

De même, en ce qui concerne la réponse, nous allons la mettre en pratique. Nous allons également procéder à des tests de résistance pour nous assurer qu'elle peut fonctionner, et nous allons procéder à ces tests de résistance de manière à ne pas nous limiter à un ou deux types de catastrophes, mais plutôt à envisager plusieurs types de scénarios.

À quoi ressemble alors le rétablissement, et comment pouvons-nous tirer des leçons de ces événements et reconstruire la résilience? C'est ainsi que nous planifions nos demandes budgétaires.

M. Chad Collins: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je voudrais vous poser très rapidement la question suivante. De nombreux témoins qui ont comparu devant le Comité ont laissé entendre qu'un autre service devrait être créé. Nous avons vu l'exemple européen, et certaines personnes ont fait allusion à la

création par les États-Unis d'un autre service pour répondre à ces événements.

Comment cela fonctionne-t-il compte tenu de certaines des questions de coûts et de budget dont nous venons de parler? Je me demande comment cela fonctionnerait si le gouvernement fédéral créait le service, l'administrerait et le supervisait.

Comment éviter de tout payer dans une situation où, à l'heure actuelle, la plupart des coûts devraient être assumés par les provinces et les territoires, et le sont?

L'hon. Harjit S. Sajjan: Tout d'abord, je pense que nous devons nous assurer que nous avons la bonne réponse à tous les niveaux. Nous nous devons d'apporter cette réponse aux Canadiens quand ils en ont besoin.

Ce que je peux dire, c'est que pour chaque dollar dépensé en prévention, sept dollars sont économisés. Si nous n'investissons pas dans la prévention, nous le paierons de bien d'autres manières. Dans le cadre d'un accord d'aide financière en cas de catastrophe, les chiffres ont été stupéfiants, rien qu'au cours des 10 dernières années. Chaque ordre de gouvernement jusqu'à l'échelle municipale, doit examiner le type de travail qui doit être réalisé.

Je dirais que les municipalités sont en train de s'y mettre. Les provinces ont également commencé à se mobiliser. Je n'ai pas reçu de réactions vraiment négatives quant aux mesures qui s'imposent réellement.

Ce que nous devons faire, c'est de nous assurer — juste pour le mentionner une fois de plus — que nous disposons des bonnes ressources au bon endroit et au bon moment. La création d'un organisme fédéral est une possibilité, mais nous examinons actuellement diverses autres options. Nous en sommes à un stade très précoce du processus, alors il serait prématuré d'en discuter davantage.

Si nous disposons d'une ressource à l'échelle fédérale, mais qu'elle ne nous permet d'intervenir rapidement, nous ne répondons pas à la situation. Nous devons nous assurer que la ressource se situe au bon niveau, et c'est la raison pour laquelle nous menons actuellement des discussions à ce sujet.

● (1745)

Le président: Merci, monsieur le ministre; merci, monsieur Collins.

Cette discussion a été très riche. MM. Bezan et Collins ont soulevé, si vous voulez, la question du risque moral. C'est probablement une question à laquelle nous n'avons pas beaucoup réfléchi, mais si les provinces pensent qu'elles peuvent faire appel aux ressources des FAC gratuitement, alors elles continueront de faire appel aux ressources des FAC et de penser que c'est gratuit. C'est injuste pour les FAC, car ce sont leurs ressources qui sont mises à la disposition d'une province. C'est également injuste pour l'ensemble du gouvernement parce que ces ressources sont déployées, alors qu'elles devraient peut-être l'être dans d'autres régions.

Je vous remercie de vos réponses à toutes nos questions, mais en ce qui concerne les deux dernières, je pensais que nous étions en train d'entrer dans le vif du sujet.

Cela dit, chers collègues, nous allons mettre fin à la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>